

Rapport ESG et Climat des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Exercice comptable clos au 31/12/2024



*Mutuelle
de Poitiers
Assurances*

PRÉAMBULE

Le présent rapport ESG et Climat vise l'ensemble des investissements mobiliers et immobiliers au 31 décembre 2024 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, soit la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale la SA Pronoé Prévoyance.

Dans l'exercice de leurs activités, les entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont guidées par leur mission de protection des personnes et des biens de leurs sociétaires. Les valeurs de professionnalisme, d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité et d'engagement se vivent au quotidien dans chacune des actions des acteurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances et s'inscrivent dans une vision de durabilité.

La Mutuelle de Poitiers Assurances en tant qu'« entreprise mère » a décidé de communiquer, de façon volontaire, sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur le périmètre du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en respectant l'ensemble des exigences réglementaires de l'article 29 de la Loi Energie-Climat, bien que le Groupe ne soit pas assujéti à ces exigences et que seule l'entité Pronoé Prévoyance¹ soit soumise à l'exigence de communication simplifiée² sur l'exercice 2024.

Cette démarche illustre sa mobilisation et ses motivations en faveur de la finance durable, de la transparence envers ses parties prenantes et sa volonté de s'adapter aux évolutions rapides de ce domaine.

Le présent rapport ESG et Climat rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris par les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en matière d'investissement responsable et expose les dispositions communes à chaque entité et leurs spécificités.

Il porte sur l'exercice comptable clos au 31 décembre 2024. Il est élaboré conformément à l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2024-I-01 – Annexe B.

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance lors de leur séance respective du 6 juin 2025.

¹ Au 31/12/2024, les actifs sous gestion de Pronoé Prévoyance sont inférieurs à 500 millions d'euros ou son total bilan est inférieur à 500 millions d'euros et Pronoé Prévoyance n'atteint pas le seuil des 500 salariés.

² Le reporting simplifié prévoit la publication de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG et de la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

TABLE DES MATIÈRES

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	6
1.3. Démarche RSE des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	8
1.4. Démarche ESG en matière d'investissement	9
1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité	10
1.6. Politique d'exclusion	10
1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement	11
2. Moyens internes déployés par l'entité	13
2.1. Moyens internes et externes	13
2.2. Plan de formation	13
3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	14
3.1. Gouvernance stratégique	14
3.2. Gouvernance opérationnelle	15
3.3. Communication interne et externe	15
3.4. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité	16
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre	16
4.1. Démarche d'engagement	16
4.2. Politique de vote	17
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	17
5.1. Éligibilité et alignement Taxonomie (part verte)	18
5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)	23
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	26
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	32
8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	38
9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	39

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers Assurances a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer. Elle exerce une activité non-vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R 321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers Assurances fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement. Son offre de produits d'assurance lui permet d'accompagner ses sociétaires avec des solutions adaptées et d'établir une relation durable basée sur la confiance.

Centrée sur son métier d'assureur mutualiste, la Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrit dans une vision de long terme avec pour objectif constant le renforcement de ses fonds propres lui permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité financière nécessaire pour tenir ses engagements et assurer la protection de ses sociétaires.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale et un membre est nommé par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances,
- Le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2024, la Mutuelle de Poitiers Assurances compte parmi ses collaborateurs 1 231 personnes au service des Sociétaires dont :

- 340 personnes au siège (y compris le personnel de la STIC) qui assument les fonctions d'assistance au réseau, ainsi que les fonctions support et de pilotage de l'activité ;
- 891 personnes dans le réseau commercial au service direct des Sociétaires pour la souscription des contrats et leur gestion.

La Société exerce son activité en France uniquement et est présente dans 59 départements avec 314 points de vente au 31 décembre 2024.

En 2024, la Mutuelle de Poitiers Assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 528,2 millions d'euros, un résultat net de 10,6 millions d'euros. Son total bilan est de 1 508,1 millions d'euros pour 269 millions d'euros de fonds propres.

Pronoé Prévoyance, Société anonyme à Conseil d'administration, a été agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances (publication au Journal officiel le 1er décembre 2022) et exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie. Elle propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialisera (à compter du 1^{er} trimestre 2026 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

La Mutuelle de Poitiers Assurances est le principal actionnaire de Pronoé Prévoyance, avec 99,9% du capital social. Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire la SAS Barruel et Giraud, société de courtage et filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1% du capital social restant.

La gouvernance de Pronoé Prévoyance repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts assurent le contrôle, la stratégie et la gestion de la société :

- L'Assemblée Générale, composée des actionnaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

En 2024, Pronoé Prévoyance a réalisé un chiffre d'affaires de 529 000 euros, un résultat net de -253 000 euros. Son total bilan est de 12,67 millions d'euros pour 11,6 millions d'euros de fonds propres.

Lors du lancement de son activité, il a été décidé que Pronoé Prévoyance SA ne disposerait pas de personnel propre. À ce titre, la société s'appuie sur les ressources humaines et matérielles mises à disposition par la Mutuelle de Poitiers Assurances pour mener à bien ses activités.

En application des définitions de l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Mutuelle de Poitiers Assurances est désignée « entreprise mère », la société anonyme Pronoé Prévoyance « entreprise filiale ». La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. Ce Groupe prudentiel, désigné sous le terme de « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », n'est pas doté de la personnalité morale et en conséquence ne dispose pas d'organes de gouvernance propres ni de statuts.

Chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances supervise, pilote, suit et contrôle ses activités. À cet effet, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance disposent d'organes de gouvernance spécifiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants effectifs) ainsi que de fonctions clés propres.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre de prestations de services rendues par la Mutuelle de Poitiers Assurances à Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et notamment la gestion comptable et financière relative à l'activité de Pronoé Prévoyance. Fidèle à ses valeurs mutualistes, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances adopte une stratégie d'investissement responsable et tournée vers le long terme. Chaque entité du Groupe s'engage à assurer une performance durable en tenant compte à la fois des risques financiers et extra-financiers dans ses décisions de gestion.

Le Groupe intègre systématiquement les considérations Environnementales, Sociales et de bonne Gouvernance (ESG) à l'ensemble des investissements en tenant compte des typologies de gestion et des classes d'actifs gérées selon les contraintes opérationnelles, la disponibilité des données extra-financières et la maturité des pratiques d'intégration ESG.

Le Groupe croit en une intégration progressive des critères ESG dans sa politique d'investissement. Ces critères permettent une analyse plus fine des risques, quels que soient les types d'actifs concernés. En intégrant ces enjeux, les entités du Groupe s'inscrivent dans une logique de création de valeur durable, au service de l'entreprise, de ses collaborateurs, de ses sociétaires, assurés et de l'ensemble des parties prenantes.

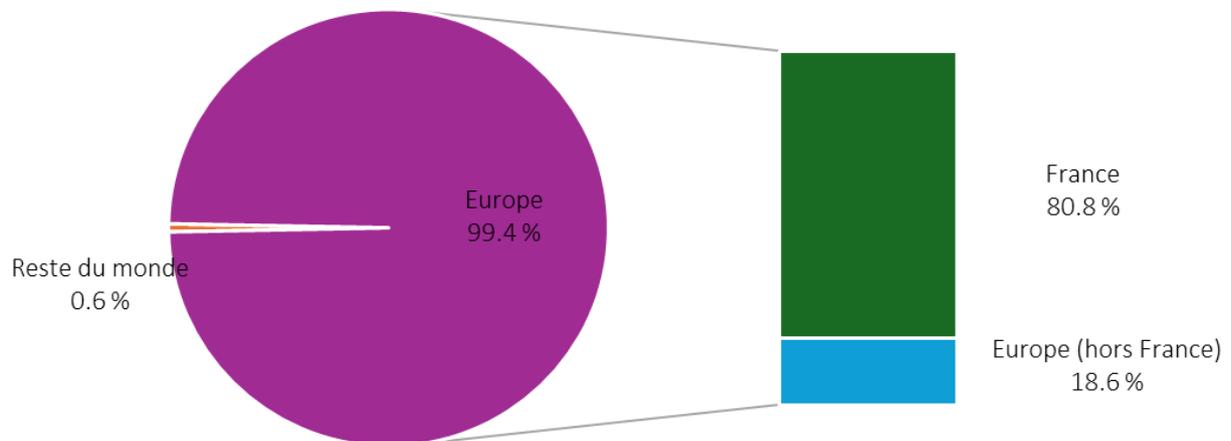
Chaque entité gère ses actifs mobiliers et immobiliers en intégrant le principe de la personne prudente. Les décisions d'investissement prennent en compte les critères essentiels de liquidité, de rentabilité, de sécurité, de disponibilité et de concentration, tout en intégrant les risques liés à la durabilité notamment ceux liés au changement climatique afin de préserver la performance de nos actifs à long terme.

1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances gèrent 1 212,4 millions d’euros d’actifs mobiliers et immobiliers en valeur de réalisation dont près de 12,1 millions d’euros sont gérés au niveau de la filiale Pronoé Prévoyance.

Dans la section suivante, nous présentons l’analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2024, par répartition géographique et par catégorie d’actifs.

Répartition par zone géographique des actifs mobiliers cotés en gestion directe couverts par l’analyse ESG des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2024 (en valeur de réalisation)



L’exposition au risque des émetteurs français représente plus de 80% des actifs mobiliers cotés en gestion directe des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

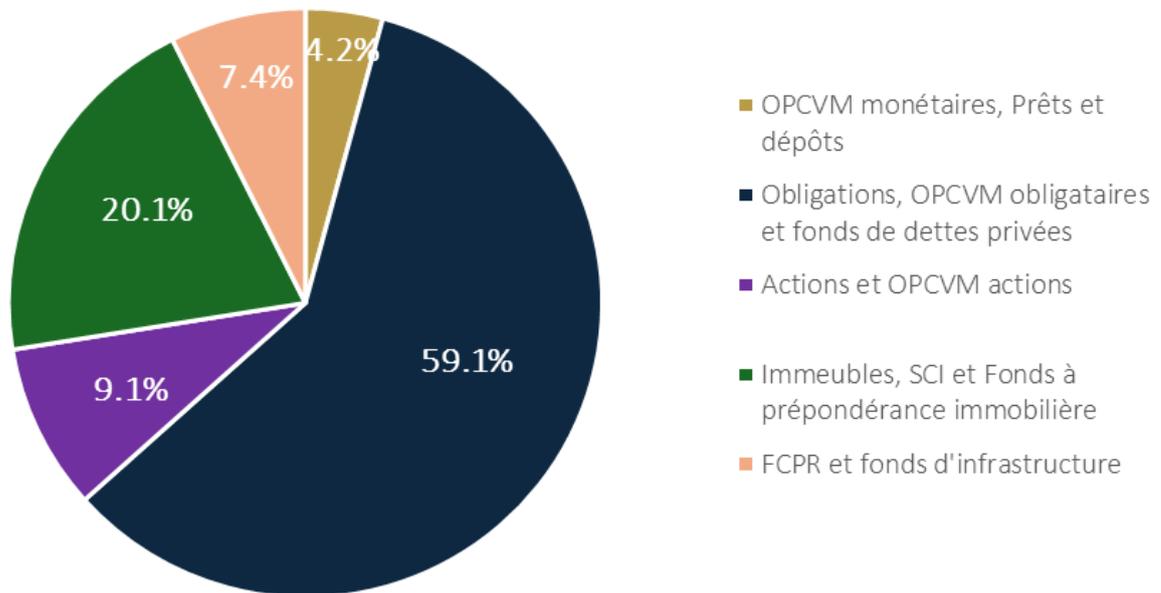
Par ailleurs, l’exposition aux pays dits périphériques de la Zone Euro (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) est volontairement limitée. Les investissements sont principalement orientés vers des émetteurs établis sur les marchés de l’OCDE. Grâce à cette allocation géographique, le Groupe affirme sa volonté de soutenir le développement économique national et européen.

Enfin, 100% des actifs immobiliers en gestion directe sont localisés en France.

Cette allocation témoigne du caractère prudent des investissements et de la volonté du Groupe de soutenir à long terme l’économie locale et européenne.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par catégorie de placements, ainsi que celle de l’entité Pronoé Prévoyance, à la date du 31 décembre 2024.

Répartition par catégorie de placements, des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2024 (en valeur de réalisation)

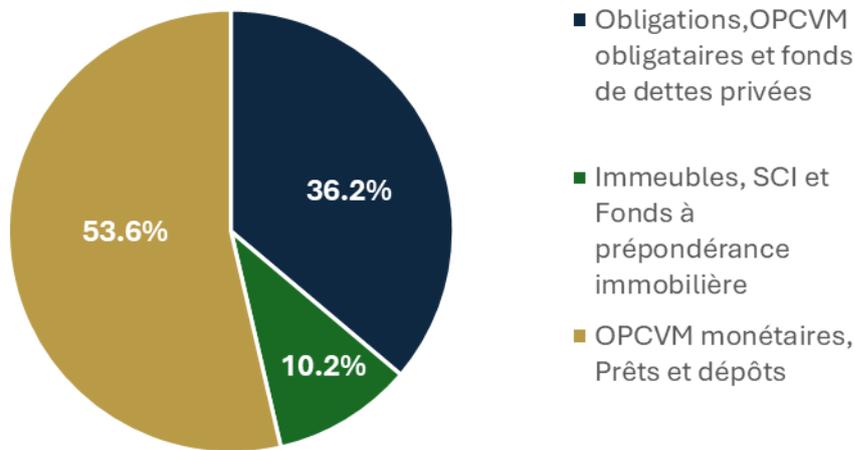


Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances appliquent une stratégie de gestion fondée sur la prudence et la diversification, de leurs actifs et de leurs contreparties. Cette approche se reflète notamment dans la forte proportion d'actifs obligataires (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) qui représentaient 59,1 % de la valeur de réalisation totale des actifs au 31 décembre 2024.

Pour optimiser la performance globale des portefeuilles, le Groupe investit également dans des classes d'actifs plus exposées à la volatilité, telles que les actions, ou moins liquides, l'immobilier. Ces choix permettent de diversifier les sources de rendement, tout en acceptant les contraintes propres à chaque type d'actif. En parallèle, un niveau de liquidités suffisant est systématiquement maintenu pour répondre aux exigences de sécurité et de disponibilité, conformément au principe de la personne prudente.

Les investissements en fonds, qu'ils soient cotés ou non cotés, sont réalisés en partenariat étroit avec des sociétés de gestion spécialisées, mandatées pour gérer les fonds en délégation. En 2024, le Groupe a collaboré avec 40 sociétés de gestion, dont trois nouvelles contreparties, à savoir Eiffel, Eurazeo et Optimum Gestion.

Répartition par catégorie de placements, des actifs de l'entité Pronoé Prévoyance au 31/12/2024 (en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2024, l'entité Pronoé Prévoyance affichait une exposition élevée aux actifs obligataires et aux placements de court terme (trésorerie, prêts et placements de trésorerie) représentant 89,8% de son portefeuille, dans un contexte où les taux d'intérêt sont restés particulièrement attractifs.

1.3. Démarche RSE des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les impacts du dérèglement climatique sont de plus en plus perceptibles, notamment à travers la multiplication des épisodes de sécheresse, des grêles records, des tempêtes successives, des inondations et de feux de forêt, entraînant une augmentation significative des coûts des sinistres et de la réassurance. Ces phénomènes ont impacté les résultats financiers de la Mutuelle de Poitiers Assurances ces dernières années. En réponse à ces défis, les instances internationales, européennes et nationales intensifient leur action en matière de réglementation et de législation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin d'inciter les entreprises à être plus vertueuses sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), reconnaissant leur rôle essentiel dans l'amélioration de la société civile.

La Mutuelle de Poitiers Assurances s'engage activement dans cette démarche, visant à renforcer ses actions sur ces enjeux et à améliorer la clarté et la transparence de sa communication, tant en interne qu'en externe. Dans cette optique, une organisation dédiée est instaurée avec une gouvernance spécifique (1), complétée par la formalisation de la prise en compte de ces différents enjeux à travers plusieurs dispositifs (2).

1) Organisation et gouvernance

Les orientations stratégiques de la démarche RSE de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont soumises par le Directeur Général à l'approbation du Conseil d'Administration.

Au niveau de l'organisation et de la gouvernance RSE, la responsabilité du sujet a été confiée au Directeur de l'Indemnisation dont les responsabilités ont été étendues à la RSE.

Afin de coordonner les actions en matière de durabilité, une Taskforce RSE a été mise en place sous la direction du Directeur de l'Indemnisation et de la RSE. Ce dernier est appuyé par le Directeur Organisation et Audit Interne ainsi que de deux collaborateurs, dont l'activité est entièrement ou partiellement consacrée aux enjeux de durabilité.

En parallèle, un comité de pilotage RSE a été instauré. Il réunit l'ensemble des Directeurs de la société ainsi que les fonctions clés définies par Solvabilité 2. Présidé par le Directeur de l'Indemnisation et de la RSE, ce comité assure le suivi et l'orientation des initiatives RSE au sein de l'organisation. Sur le plan de la gouvernance, ce comité de pilotage est intégré au dispositif global de gestion des risques. Ses travaux sont examinés par le Comité Opérationnel des Risques, le Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions Clés ainsi que le Comité Financier d'Audit, des Risques et du suivi des filiales, garantissant ainsi une cohérence dans la gestion des risques.

2) Formalisation des enjeux de RSE à travers plusieurs éléments :

L'intégration des enjeux liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) repose sur plusieurs piliers structurants :

- Une stratégie générale d'entreprise intégrant pleinement les enjeux RSE, guidée par une raison d'être servant de référence aux décisions prises.
- Des valeurs enrichies, incluant la dimension RSE, qui orientent les actions et comportements au quotidien.
- Un manifeste permettant de mieux faire connaître la stratégie d'entreprise, la raison d'être, les valeurs et les ambitions en matière de RSE.

Sur cette base, la Mutuelle de Poitiers Assurances décline des feuilles de route opérationnelles spécifiques à chaque Direction afin d'assurer une mise en œuvre structurée, dynamique et concrète des engagements. Ces plans d'action sont le fruit d'ateliers collaboratifs réunissant diverses parties prenantes : salariés des différentes Directions, agents généraux et collaborateurs d'agence, membres du Comité de Direction, principaux cadres de l'entreprise ainsi qu'une représentation des délégués des sociétaires.

Ces échanges ont permis d'identifier les enjeux RSE propres à la Mutuelle de Poitiers Assurances, avec pour objectif une intégration cohérente et pragmatique dans l'ensemble des métiers, qu'ils soient exercés au siège ou au sein du réseau. Chaque action vise à renforcer le positionnement de l'entreprise en tant qu'acteur d'assurance responsable et durable.

1.4. Démarche ESG en matière d'investissement

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont engagé une démarche d'amélioration continue pour intégrer les critères ESG dans leurs pratiques d'investissement, avec l'ambition de construire une stratégie à la fois responsable, pragmatique et alignée sur les enjeux durables.

Dès 2017, la Mutuelle de Poitiers Assurances a posé les bases de cette trajectoire en adoptant une **Charte d'Investisseur Responsable**, applicable à l'ensemble de ses actifs cotés, et en publiant son premier **rapport ESG**, conformément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

En 2023, cette démarche a pris une nouvelle dimension avec la publication d'une **Politique de durabilité** alignée sur le cadre réglementaire européen, intégrant les risques de durabilité dans les décisions d'investissement ainsi que dans le conseil en épargne retraite.

Cette **Politique de durabilité** repose sur quatre piliers structurants :

1. L'intégration ESG différenciée par classe d'actifs et mode de détention, distinguant les investissements en direct (cotés, non cotés, immobilier et parc forestier) et ceux réalisés en délégation ;

2. Une politique d'exclusion, fondée sur des critères sectoriels, d'activité, et le respect des conventions et réglementations internationales ;
3. Une politique de vote et d'engagement actionnarial, notamment lors des assemblées générales des entreprises ;
4. Un suivi des controverses ESG, basé sur l'évaluation systématique des incidents et risques non financiers.

Cette stratégie s'applique à l'ensemble des encours sous gestion, depuis la phase de préinvestissement jusqu'à la sortie des actifs.

Dans une logique d'amélioration continue, les entités du Groupe prudentiel ont renforcé en 2024 leur stratégie ESG en élargissant et précisant la politique d'exclusion (cf. section 1.6).

Par ailleurs, les entités du Groupe prudentiel ont une participation active dans des groupes de travail sectoriels sur les thématiques ESG (tels que ceux de la Fédération des Assureurs ou de la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle), afin de nourrir sa réflexion et améliorer la visibilité de ses actions.

1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'acteurs financiers et/ou conseiller financier, ont examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de leurs obligations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, en application du règlement SFDR.

Suite à cet examen, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne prennent pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Compte tenu de la mise en œuvre récente de sa politique de durabilité, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont décidé de concentrer leurs ressources sur la montée en compétence et l'intégration des risques liés à la durabilité. À l'avenir, les entités évalueront, selon l'évolution des exigences réglementaires et les informations disponibles, la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

1.6. Politique d'exclusion

Au sein des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, la politique d'exclusion repose sur la prise en compte de principes fondamentaux, tels que la protection des droits humains et le respect du droit international, dans la gestion des investissements, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cette politique conduit à l'exclusion des émetteurs ne respectant pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo, interdisant la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, conformément à la législation en vigueur. Elle s'étend également aux émetteurs dont l'activité principale est liée au tabac, aux jeux d'argent, à la pornographie, ainsi qu'au charbon ou aux hydrocarbures non conventionnels.

En 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont renforcé leur politique d'exclusion en précisant la notion d'activité principale. Celle-ci est désormais définie comme l'ensemble des activités exclues représentant au moins 50% du chiffre d'affaires du dernier exercice comptable. De plus, les nouveaux investissements mobiliers cotés en gestion directe excluent désormais les entreprises référencées dans la Global Coal Exit List.

À partir de 2025, les émetteurs dont l'activité liée au charbon ou aux hydrocarbures non-conventionnels dépasse 20% du chiffre d'affaires de leur dernier exercice comptable seront exclus. La Mutuelle de Poitiers

Assurances s'engage également à poursuivre sa réflexion sur l'amélioration continue de ses méthodologies d'exclusion et de mitigation des risques ESG.

1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

Pour les actifs cotés et non cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègrent la prise en compte des facteurs ESG dans les processus et décisions d'investissement.

Cette intégration repose sur une logique de « best effort », consistant à privilégier les émetteurs présentant un niveau de maturité ESG relativement avancé, ainsi qu'un engagement formalisé et crédible en la matière. Avant toute décision d'investissement, une analyse extra-financière est systématiquement conduite en phase de préinvestissement afin d'évaluer les engagements ESG de l'émetteur concerné et d'identifier d'éventuels risques de controverses.

Une fois l'investissement réalisé, un dispositif de suivi régulier est mis en place : les engagements ESG font l'objet d'une revue annuelle, tandis que les risques de controverses sont réévalués de manière trimestrielle. Pour les fonds cotés, cette évaluation des risques de controverses se fait de manière trimestrielle sous réserve de la communication des données par les fonds. Une évolution significativement négative d'au moins un critère ESG et/ou risque de controverses, entrainera une analyse approfondie de l'émetteur concerné. Cette analyse pourra conduire à la décision de ne plus acquérir de nouveaux titres ou créances de cet émetteur, voire à céder tout ou partie des actifs déjà détenus en portefeuille.

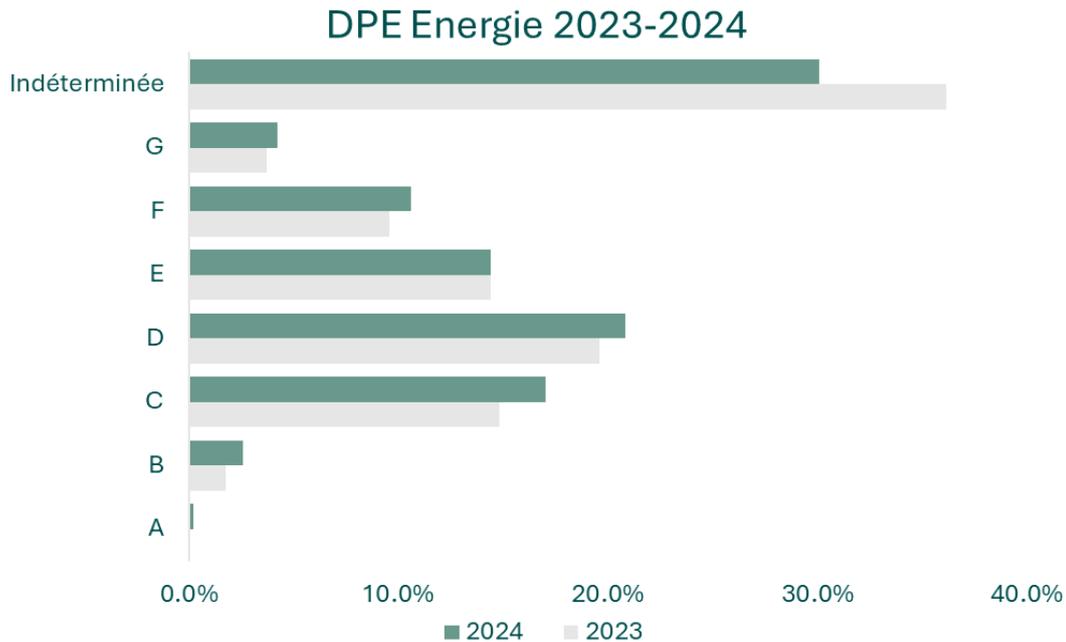
En 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont continué de renforcer le suivi de la stratégie climat des émetteurs détenus en direct dès la phase de préinvestissement et tout au long de la période de détention avec une fréquence annuelle. De plus, un questionnaire est envoyé systématiquement aux gestionnaires de fonds cotés et non cotés lors de la phase de préinvestissement pour obtenir des précisions sur la thématique climat.

Plusieurs investissements ont été réalisés dans des obligations vertes en gestion directe et en gestion déléguée, et un investissement important a été effectué dans un fonds « Green Bonds » au cours de l'exercice 2024.

Gestion directe des actifs immobiliers

La Mutuelle de Poitiers Assurance s'inscrit dans une démarche environnementale pour les actifs immobiliers en visant à suivre et à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021.

Dans ce cadre, des diagnostics de performance énergétique (DPE) sont réalisés avant toute mise en location ou vente. En complément, des audits énergétiques permettent d'identifier les leviers d'amélioration et, le cas échéant, de définir un plan d'actions pour engager des travaux de rénovation. Nous présentons ci-dessous la répartition des DPE Energie du parc immobilier de la Mutuelle de Poitiers Assurances à fin 2023 et à fin 2024. Les campagnes d'actualisation de nos DPE conduisent à une diminution de nos DPE en classe indéterminée et une meilleure visibilité de notre portefeuille en terme de notation, nous permettant ainsi de prioriser plus facilement les actions à mener. Ces campagnes seront poursuivies en 2025.



Parallèlement, la Mutuelle de Poitiers Assurance a développé une démarche de gestion écologique ambitieuse pour son patrimoine forestier. Elle déploie des actions concrètes en faveur de la préservation des ressources naturelles, d’une exploitation raisonnée et économiquement viable, tout en prenant en compte la protection de la biodiversité.

La Mutuelle de Poitiers Assurances, « Entreprise mère », détient, à fin 2024, environ 180 hectares de forêts. Nous nous engageons à gérer notre parc forestier de manière durable dans le cadre d’un plan de gestion agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

Dans le cadre de la gestion déléguée de ses actifs, qu’ils soient cotés ou non (fonds, mandats de gestion), le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances veille à ce que ses partenaires en gestion intègrent systématiquement les critères ESG dans leurs processus de sélection, d’analyse et de décision d’investissement. Une attention particulière est portée à la qualité des fonds sélectionnés, notamment à travers leurs labels ESG, leur alignement avec les Objectifs de Développement Durable, ainsi que leur engagement global en faveur d’une finance responsable.

Afin de garantir la cohérence et la pertinence de ces engagements, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place une méthodologie d’évaluation permettant d’apprécier la performance ESG des fonds et des sociétés de gestion. Ce suivi s’inscrit dans une démarche annuelle, à travers l’analyse des rapports ESG transmis par les gestionnaires. Par ailleurs, un contrôle des controverses est réalisé chaque trimestre, sous réserve de la disponibilité des rapports correspondants, ou à défaut, une fois par an.

En 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont souhaité refléter leurs ambitions en renforçant leurs exigences envers les sociétés de gestion et le processus de sélection des fonds. Cela inclut la formalisation des exigences minimales à respecter pour les sociétés de gestion, notamment en termes d’exclusion, afin de s’assurer que les principes de fonctionnement des sociétés de gestion sont en accord avec les valeurs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. De plus, le suivi des controverses a été formalisé et intégré au processus de prise de décision.

À partir de 2025, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances envisage de renforcer les processus d’échanges avec une partie ou l’ensemble des sociétés de gestion partenaires, notamment par

l'envoi d'un questionnaire ESG annuel, ainsi que l'élaboration d'un scoring ESG. Ce dernier pourra donner lieu à un dialogue ciblé si nécessaire.

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Moyens internes et externes

Au sein de la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la gestion des investissements des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur deux services distincts qui portent conjointement les expertises financières et extra financières :

- Le premier a la charge de la gestion des actifs mobiliers, qu'elle soit directe ou déléguée, ainsi que des actifs immobiliers en gestion déléguée ;
- Le second est spécifiquement dédié à la gestion directe des actifs immobiliers.

Au 31 décembre 2024, ces deux services regroupent 13 collaborateurs avec un taux de féminisation global s'élevant à 46,2%.

En appui de ces ressources internes, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'est entouré d'un prestataire externe, EthiFinance, afin de continuer à structurer sa démarche ESG. Cette collaboration porte notamment sur la production des rapports ESG et Climat, tant quantitatifs que qualitatifs, en conformité avec les exigences de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat. EthiFinance fournit également les données nécessaires à l'élaboration de ces rapports.

Enfin, en 2024, Nicolas Guérin¹, titulaire de la certification AMF en finance durable, a rejoint le Groupe pour remplacer le Directeur Financier et des Risques sur le périmètre financier et comptable à partir du 1er février 2025.

2.2. Plan de formation

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont conscientes que le sujet de la durabilité est en constante évolution. Dans le cadre du renforcement des capacités et des compétences de leurs collaborateurs, des actions ont été menées en 2024.

Plusieurs collaborateurs partagent leurs connaissances et expertises au sein des groupes de travail de France Assureurs (FA), de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM) et la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM).

En 2024, une formation dédiée à l'intégration des effets du changement climatique et de la transition écologique dans la stratégie des entités a été organisée à destination des membres du Conseil d'Administration. Cette session a permis de renforcer la compréhension des enjeux environnementaux systémiques et de leur prise en compte dans la gouvernance du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Par ailleurs, l'accès à la plateforme Bloomberg a été mis en place afin de permettre aux équipes concernées, notamment celles en charge de la gestion des actifs mobiliers, de consulter les données disponibles et les

¹ A noter que la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère » s'est préparée aux évolutions de l'organisation dans la perspective du départ à la retraite au 31 mars 2025 du Directeur Financier et des Risques, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif des entités du groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Ainsi, il a été décidé de scinder la Direction Financière et des Risques en deux Directions à compter du 1^{er} février 2025, avec pour chacune un Directeur : la Direction Financière et Comptable d'une part et la Direction des Risques et de l'Actuariat d'autre part. Une communication sur la nouvelle organisation a été effectuée auprès de l'ACPR.

évaluations ESG des émetteurs cotés. Cet outil vise à améliorer la capacité des collaborateurs à intégrer les critères extra-financiers dans leurs analyses et décisions d'investissement.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances affichent la volonté de renforcer durablement les compétences internes de leurs collaborateurs sur les enjeux liés à la durabilité et à l'ESG.

Cette montée en compétences s'articulera autour de deux axes complémentaires :

- D'une part, l'identification précise des besoins des équipes afin de leur permettre une meilleure compréhension des enjeux de durabilité et de l'ESG, en particulier dans un contexte de réglementation en constante évolution ;
- D'autre part, la mise en œuvre d'un plan de formation évolutif, adapté aux problématiques concrètes rencontrées par les collaborateurs.

Ce plan accordera une priorité aux formations et webinaires portant sur les aspects réglementaires et normatifs, mais également sur des thématiques clés telles que le changement climatique et la biodiversité.

A moyen terme, le plan de formation sera complété par l'obtention de certifications ou de diplômes par certains membres des équipes, en lien avec la durabilité. Par exemple, en 2025, les deux gérants d'actifs prépareront la certification AMF Finance Durable et un gérant d'actifs préparera la certification CFA ESG.

3. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1. Gouvernance stratégique

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont instauré une gouvernance stratégique structurée autour de la Politique d'investissement et d'allocation d'actifs, validée par le Conseil d'administration de chaque entité du Groupe. La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité du Directeur Général de chaque entité, qui en confie le suivi opérationnel à la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Conseils d'administration assurent un contrôle régulier de la gestion des actifs : ils procèdent chaque mois à l'examen des portefeuilles, valident a posteriori les investissements mobiliers et approuvent a priori les projets d'investissement immobilier, garantissant ainsi la bonne application de la politique d'investissement.

Les enjeux ESG font partie des sujets de sensibilisation des membres de la Direction Générale et des Conseils d'administration. Cette sensibilisation est amenée à être renforcée dans le cadre du plan d'amélioration continue des compétences (cf. 2. Moyens déployés par l'entité).

En 2024, le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires (dont 4 femmes, soit un taux de féminisation d'environ 34%) et d'un administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Pronoé Prévoyance est quant à elle composée de 13 Administrateurs élus par l'Assemblée des actionnaires (dont 4 femmes, soit un taux de féminisation d'environ 31 %).

3.2. Gouvernance opérationnelle

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une gouvernance opérationnelle structurée pour assurer le pilotage des enjeux ESG et RSE. Cette gouvernance s'appuie notamment sur un comité de pilotage RSE, chargé de rendre compte aux Conseils d'administration des démarches engagées et des pratiques en cours en matière de responsabilité sociétale. Afin de renforcer leur gouvernance en matière d'investissement responsable, les entités du Groupe se sont dotées en 2023 d'un Comité ESG des placements financiers, dédiés aux enjeux ESG des actifs mobiliers, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée. En 2024, ce comité est composé de cinq membres, dont une femme, soit un taux de féminisation de 20%. Ce comité a pour mission de piloter et de suivre les orientations ESG appliquées aux investissements financiers. Son fonctionnement a été formalisé à travers un document de référence précisant ses rôles, ses responsabilités, ainsi que les modalités pratiques de ses réunions.

À l'avenir, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'engage à maintenir un haut niveau de compétence au sein de ses instances de gouvernance. Ainsi, des formations régulières sur les enjeux ESG sont proposées aux membres des Conseils d'administration et des Directoires, notamment en lien avec les évolutions réglementaires ou l'émergence de nouvelles thématiques structurantes pour le modèle d'affaires du Groupe prudentiel.

3.3. Communication interne et externe

Les échanges réguliers au sein des instances du Conseil d'administration avec la Direction Financière et des Risques contribuent à l'appréciation de l'ensemble des enjeux ESG dans la prise des décisions et également dans le cadre de la stratégie d'investissement.

Dans les prochaines années, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances continueront de renforcer leur communication interne, avec pour objectif de fluidifier les échanges entre les équipes en charge de la gestion des actifs mobiliers et immobiliers et les Conseils d'administration. Cette dynamique vise à mieux intégrer les enjeux ESG dans les processus décisionnels, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

À partir de 2025, cette démarche sera étendue avec une ambition accrue en matière de communication, tant en interne qu'en externe. En interne, l'objectif sera de valoriser les actions menées et de favoriser l'appropriation des enjeux ESG par l'ensemble des collaborateurs. Il s'agira de diffuser les initiatives et les bonnes pratiques mises en œuvre au sein du Groupe, afin de renforcer l'engagement des équipes et de créer une culture partagée autour de la durabilité.

Sur le volet externe, les entités du Groupe souhaitent accroître la visibilité des efforts déployés en matière d'investissement responsable et de durabilité auprès de leurs parties prenantes. Cette volonté se traduira par la diffusion d'informations structurées sur les engagements et les avancées ESG, en continuité avec les publications de la Charte d'Investisseur Responsable et de la Politique de durabilité, rendues publiques dès 2023.

3.4. **Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité**

La politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a été conçue de manière à limiter la prise de risques excessifs, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, en intégrant les enjeux liés à la durabilité. À ce titre, la rémunération des collaborateurs, et plus particulièrement celle des gérants d'actifs mobiliers et immobiliers, ne comporte aucune part variable, excluant ainsi tout mécanisme incitatif susceptible de compromettre une gestion prudente et responsable.

A ce jour, la politique de rémunération applicable aux intermédiaires en assurance de la Mutuelle de Poitiers Assurances ne prévoit pas de critères spécifiques relatifs aux risques de durabilité. De même, les critères ESG, ne sont pas intégrés au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

4. **Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre**

Dès 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une stratégie d'engagement qui a été déployée, en s'appuyant sur deux piliers : la démarche d'engagement et la politique de vote.

4.1. **Démarche d'engagement**

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

Dans le cadre de son processus de sélection et de suivi des investissements, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances veille à l'intégration des critères ESG par les sociétés de gestion auxquelles sont délégués les actifs cotés et non cotés. Cette exigence se traduit, dès la phase de préinvestissement, par une analyse ESG approfondie, ainsi que par l'instauration d'un dialogue structuré avec les sociétés de gestion, mené en amont de l'investissement puis renouvelé de manière périodique.

Ce dialogue repose sur plusieurs axes clés : l'évaluation de la démarche ESG des sociétés de gestion, la classification SFDR des fonds cibles (Articles 8 ou 9), ainsi que la présence éventuelle de mécanismes d'indexation de la rémunération des gérants sur des objectifs ESG. L'objectif est double : encourager les sociétés de gestion à faire évoluer leurs pratiques, et s'assurer qu'elles disposent d'une gouvernance, d'un système de reporting ESG robuste et d'une démarche d'engagement active auprès des émetteurs en portefeuille pour améliorer leurs pratiques en matière de durabilité.

L'ambition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est également d'encourager les sociétés de gestion délégataires à aligner leur politique d'engagement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés pour l'année 2025, notamment la formalisation d'une politique d'engagement dédiée aux sociétés de gestion ainsi que la mise en place d'un questionnaire visant à recueillir les pratiques de vote et d'engagement des fonds.

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

La démarche d'engagement a pour but d'instaurer une relation continue et directe avec les sociétés investies. À compter de 2025, pour la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudieront l'opportunité de travailler en collaboration avec des partenaires spécialisés, dans le but d'adhérer

à un programme d'engagement ouvert aux investisseurs extérieurs. Ce programme d'engagement pourrait prendre la forme d'une coordination des lettres d'engagements en amont des Assemblées Générales dans le but d'inciter les sociétés investies à aller vers un objectif zéro émission nette.

4.2. Politique de vote

L'engagement actionnarial des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se matérialise à travers l'application d'une politique de vote intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette politique vise à encourager l'adoption de bonnes pratiques de durabilité par les sociétés dans lesquelles le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances investit, en exerçant activement les droits de vote lors des Assemblées Générales.

Au cours de l'année 2024, cette démarche a été renforcée. Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a initié une collaboration avec des partenaires spécialisés, notamment la société de gestion Trusteam, afin de coordonner les votes en amont des Assemblées Générales, dans l'objectif d'inciter les entreprises investies à s'orienter vers des trajectoires compatibles avec une ambition de neutralité carbone. Par ailleurs, la politique de vote intègre un bilan relatif aux votes effectués durant l'année.

Sur les 31 assemblées pour lesquelles le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détenait des droits de vote en 2024, 97% des droits ont été exercés (contre 90% en 2023). L'entité s'est exprimée sur 96% des résolutions soumises, dont 80% ont reçu un vote favorable.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En application de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2024-I-01 – Annexe B, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances publient des informations concernant les fonds investis en termes d'alignement sur la taxonomie européenne et d'exposition aux énergies fossiles.

La Taxonomie Verte Européenne (Règlement (UE) 2020/852) est une classification des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Commission Européenne.

Une entreprise est éligible à la Taxonomie Verte Européenne si au moins une de ses activités fait partie de cette classification.¹

Au sein de ces activités, une différence est établie entre les activités dites transitoires, et les activités habilitantes. Une activité transitoire au sein de la Taxonomie est une activité pour laquelle il n'existe pas d'alternative bas carbone, mais dont les émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances du secteur. Une activité habilitante est une activité qui permet le développement des secteurs durables, en habilitant d'autres activités à contribuer à l'un des objectifs de la Taxonomie Verte Européenne.

La Taxonomie Verte Européenne définit six objectifs :

- L'atténuation du changement climatique

¹ Une activité éligible est une « activité économique décrite dans les actes délégués du Règlement (UE) 2020/852, que cette activité réponde ou non à l'un ou à l'ensemble des critères d'examen technique établis dans ces actes délégués » - Article 1(5) du Règlement Délégué (UE) 2021/2178.

- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une entreprise peut être considérée comme alignée¹ à la Taxonomie si :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une entreprise au sens de la Taxonomie ;
- Elle ne cause aucun préjudice à ces objectifs : c'est le principe du Do Not Significant Harm (DNSH) ;
- Elle respecte le critère des garanties sociales minimales : ces garanties minimales s'assurent que les investissements réalisés dans le cadre de la transition énergétique ne se fassent pas au détriment de la justice sociale et des droits humains.

L'exposition aux énergies fossiles est définie dans l'annexe 1 de l'acte délégué 2022/1288 du 6 avril 2022 par deux indicateurs :

- Pour les actifs mobiliers investis dans les entreprises : Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Pour les actifs immobiliers en direct : Part des investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'efforcent de calculer ces indicateurs malgré l'accessibilité encore limitée de ces données dans les rapports de durabilité des investissements en faisant appel à un prestataire externe.

5.1. Éligibilité et alignement Taxonomie (part verte)

Méthodologie et indicateurs

L'éligibilité d'une activité économique à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie est déterminée sur la base d'un rapprochement entre les descriptions légales des activités économiques éligibles (selon le Règlement Délégué (UE) 2021/2139) et les activités réellement exercées par les émetteurs analysés.

Dans le cadre de cette analyse, l'éligibilité et l'alignement des activités économiques à la Taxonomie ont été évalués à partir des données collectées et consolidées par l'agence de notation ISS ESG, à partir du reporting des entreprises.

Ce fournisseur applique une méthodologie qui repose sur l'interprétation des critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2021/2139, combinée à une cartographie fine des activités selon la Nomenclature NACE.

¹ Une activité alignée est « une activité économique qui respecte les exigences énoncées à l'article 3 du Règlement (UE) 2020/852 », à savoir les critères d'examen techniques et le respect des DNSH (*Do No Significant Harm*)

L'analyse de l'alignement repose sur trois piliers définis par le règlement :

- La contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- Le respect du principe de « Do No Significant Harm » (DNSH) ;
- Le respect des garanties sociales minimales.

Les taux d'éligibilité et d'alignement utilisés dans cette analyse reflètent donc les données publiées par les entreprises et collectées par ISS ESG, sans retraitement ou recalcul de notre part.

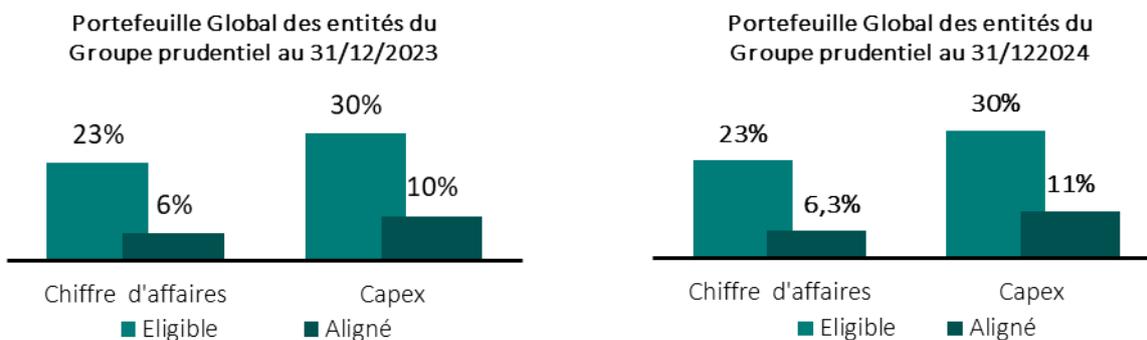
Résultats

➤ Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, n'étant pas encore soumis à la directive CSRD, ne publie pas son alignement à la taxonomie à fin 2024. Néanmoins, une évaluation a été menée sur la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion directe et déléguée, dans le but d'établir un état des lieux et de nourrir les réflexions en cours sur l'évolution des démarches ESG.

Cette analyse, portant sur un périmètre de 579,6 millions d'euros, couvre 76,3% des encours identifiés comme éligibles à une évaluation au regard de la taxonomie. Sur la base des données communiquées par les émetteurs et arrêtées au 31 décembre 2024, il ressort que le portefeuille global des entités du Groupe prudentiel présente un taux d'éligibilité d'environ 23% aux six objectifs environnementaux de la taxonomie, pour un taux d'alignement estimé à 6,3%.

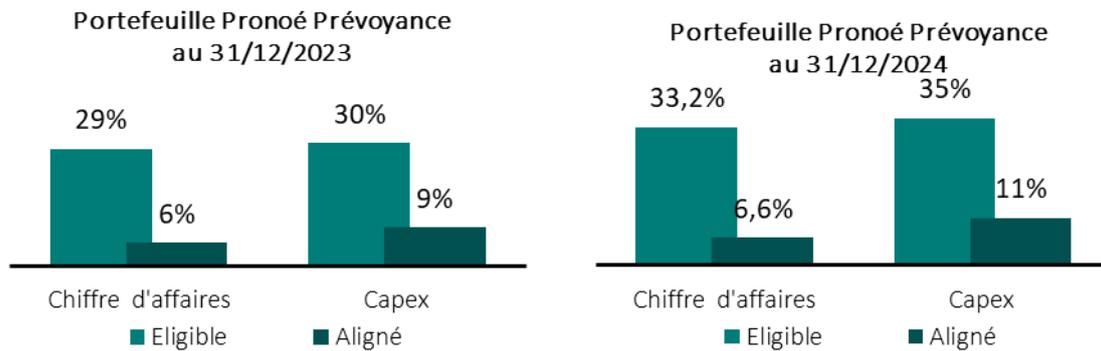
Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel¹



S'agissant de l'entité Pronoé Prévoyance, les encours analysés au sein de sa poche mobilière cotée en gestion directe et déléguée s'élèvent à 3,1 millions d'euros. Pour cette entité, l'éligibilité atteint environ 33,2%, tandis que le taux d'alignement est de 6,6%.

¹Au 31/12/2023, le total des encours analysés représentait 579,6 millions d'euros

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion de Pronoé Prévoyance



Entre les exercices 2023 et 2024, une progression des taux d'éligibilité a été observée tant au niveau du portefeuille des entités du Groupe prudentiel qu'au sein du portefeuille de Pronoé Prévoyance. Par ailleurs, le portefeuille de Pronoé Prévoyance affiche une amélioration notable de son taux d'alignement à la taxonomie, tandis que celui du Groupe prudentiel enregistre une évolution plus modérée sur ce même indicateur.

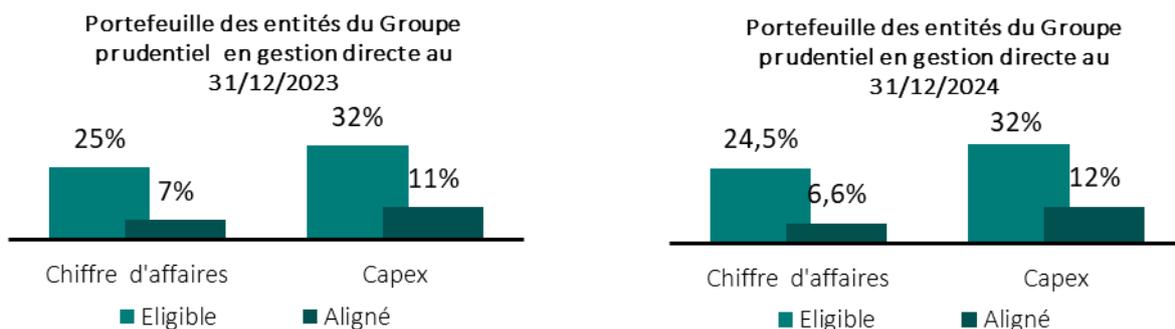
➤ **Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe**

Une étude a été menée sur la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion directe, couvrant 481,1 millions d'euros, soit 76,4% des encours éligibles de cette catégorie¹. Cette démarche visait à établir un diagnostic et à enrichir les réflexions stratégiques sur l'intégration des enjeux ESG.

À fin 2024, les données issues de cette analyse indiquent que le portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances présente un taux d'éligibilité de 24,5% et un taux d'alignement de 6,6% pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers en gestion directe des entités du Groupe prudentiel au 31/12/2024

(représentant, au niveau du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel, 481,1M€ d'encours analysés²)

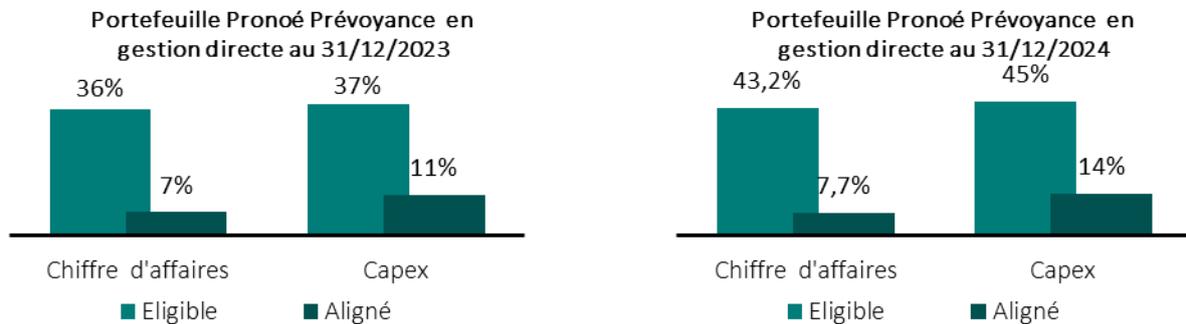


S'agissant de l'entité Pronoé Prévoyance, les encours analysés au sein de sa poche mobilière cotée en gestion directe s'élèvent à 2,2 millions d'euros. Les résultats font état, à la même date, d'un taux d'éligibilité d'environ 43,2% et d'un alignement estimé à 7,7%.

¹ Les encours éligibles à la recherche taxonomie sur les actifs mobiliers cotés en gestion directe représentent 629.7 millions d'euros.

² Au 31/12/2024, le total des encours analysés représentait 481,1 millions d'euros

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers en gestion directe du portefeuille Pronoé Prévoyance au 31/12/2024 :



S'agissant des actifs mobiliers en gestion directe, les données comparatives entre 2023 et 2024 révèlent une stabilité du taux d'éligibilité au sein du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. À l'inverse, le portefeuille de Pronoé Prévoyance enregistre une progression significative de cet indicateur. En ce qui concerne le taux d'alignement, une stabilité est également observée pour le Groupe prudentiel, tandis que Pronoé Prévoyance affiche une amélioration de son niveau d'alignement à la taxonomie.

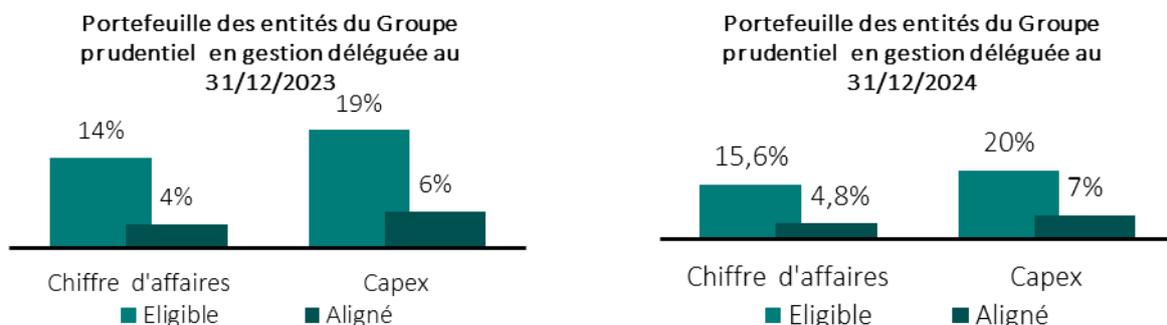
➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Une analyse a également été menée sur la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, portant sur 98,4 millions d'euros d'encours à fin décembre 2024, soit 75,8% des encours identifiés comme éligibles¹ à cette date.

Les résultats obtenus sur les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée indiquent que, pour le portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le taux d'éligibilité aux six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne s'établit à environ 15,6%, tandis que le taux d'alignement atteint 4,8%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée au 31/12/2024 des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

(représentant, au niveau du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel, 98,4M€ d'encours analysés²)

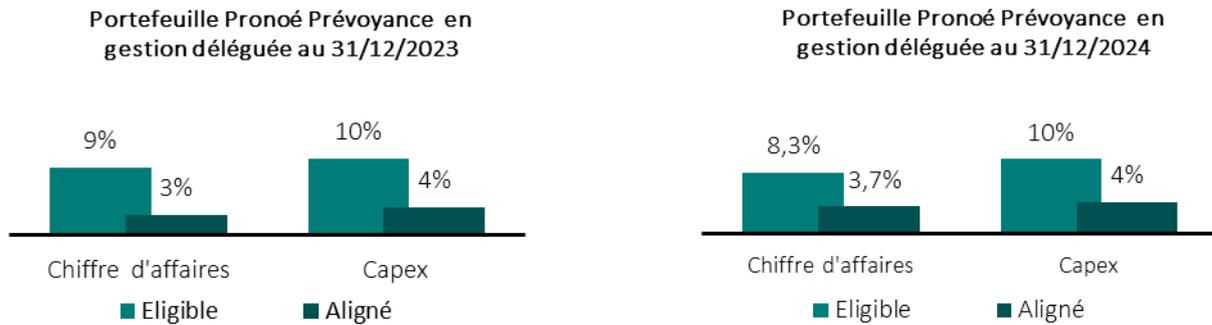


¹ Les encours éligibles à la recherche taxonomie parmi les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée représentent 129.8 millions d'euros

² Au 31/12/2024, le total des encours analysés représentait 98,4 millions d'euros

En ce qui concerne l'entité Pronoé Prévoyance, la poche d'actifs cotés en gestion déléguée représente un montant de 0,9 million d'euros analysés. Les données à fin 2024 révèlent un taux d'éligibilité d'environ 8,3% et un taux d'alignement estimé à 3,7%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée du portefeuille Pronoé Prévoyance au 31/12/2024



Pour les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, l'évolution entre 2023 et 2024 montre une hausse du taux d'éligibilité pour le portefeuille global des entités du Groupe prudentiel. En revanche, l'entité Pronoé Prévoyance enregistre une diminution de son taux d'éligibilité sur cette même période. S'agissant du taux d'alignement à la taxonomie, une progression est observée tant au niveau du Groupe prudentiel que de Pronoé Prévoyance. Il est intéressant d'ajouter que d'après les informations recueillies ou constatées par Ethifinance ces taux sont globalement en ligne avec les taux publiés par nos pairs.

Dans le cadre du suivi de l'alignement aux objectifs de la taxonomie européenne, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances opèrent une distinction entre les actifs mobiliers gérés en direct et ceux confiés à des mandataires. Pour la gestion directe des actifs mobiliers cotés, la priorité est mise sur un pilotage régulier des taux d'éligibilité et d'alignement. En ce qui concerne les portefeuilles en gestion déléguée, l'enjeu principal consiste à encourager les sociétés de gestion partenaires à renforcer leurs dispositifs de mesure et de suivi de ces indicateurs.

Perspectives

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a engagé en 2024 plusieurs travaux visant à renforcer l'intégration de la taxonomie verte européenne dans la gestion de ses actifs, en différenciant les approches selon le type de gestion et la nature des actifs.

Pour les actifs mobiliers cotés détenus en gestion directe, une première phase de réflexion a été amorcée autour de la collecte, de l'exploitation et, le cas échéant, de l'estimation des données liées à la taxonomie. L'objectif est d'intégrer progressivement ces éléments dans les outils d'analyse ESG utilisés pour le suivi des portefeuilles.

S'agissant des actifs confiés à des sociétés de gestion partenaires et à de nouvelles contreparties, les entités du Groupe ont incité dès 2024 leurs interlocuteurs à la divulgation de la part d'actifs éligibles et alignés à la taxonomie de chaque fonds. En 2025, nous solliciterons également les sociétés de gestion partenaires et les nouvelles contreparties afin qu'elles nous communiquent les potentiels objectifs qu'elles se sont fixés concernant la proportion des actifs éligibles et alignés à la taxonomie.

A compter de l'année 2025, plusieurs pistes d'évolution sont à l'étude. Une réflexion sera menée afin d'identifier les moyens nécessaires à l'évaluation du degré d'éligibilité et d'alignement du parc immobilier aux

six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne. Le Groupe étudiera la possibilité d'élargir progressivement l'analyse d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie à d'autres classes d'actifs notamment le périmètre des fonds non cotés.

5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)

Afin d'évaluer l'exposition aux secteurs liés aux énergies fossiles à la clôture de l'exercice 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mandaté le cabinet Ethifinance pour mener une analyse sur les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée.

S'agissant des actifs mobiliers cotés gérés en délégation, les entités adoptent une démarche cohérente avec celle mise en œuvre pour la gestion directe. Elles entendent dialoguer activement avec leurs sociétés de gestion partenaires afin de réduire progressivement les investissements dans les industries fossiles, en particulier celles liées au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels, dans une logique d'alignement avec leur politique d'exclusion sectorielle.

Méthodologie et indicateurs

L'analyse de l'exposition aux énergies fossiles s'appuie sur des données fournies par Ethifinance, qui se source auprès d'ISS ESG, une agence de notation et fournisseur de données ESG. ISS évalue l'implication des entreprises dans les secteurs liés aux combustibles fossiles, en se fondant sur la part du chiffre d'affaires générée par ces activités.

Cette méthodologie permet de mesurer l'exposition des émetteurs à travers plusieurs segments, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur fossile : production, distribution et services liés aux combustibles fossiles, ainsi que production d'électricité issue de sources fossiles. Sont également intégrées des activités présentant un impact climatique particulièrement élevé, telles que l'exploitation de mines de charbon, la détention de réserves de carbone, le forage dans les régions arctiques, la fracturation hydraulique, les sables bitumineux ou encore les projets d'« expansion brune ».

Grâce à cette classification, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances peuvent identifier de manière détaillée les entreprises exposées à ces secteurs, assurer un suivi précis de cette exposition au sein de leurs portefeuilles et renforcer l'alignement de leur stratégie d'investissement avec les enjeux de transition énergétique.

Résultat

➤ Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée analysés représentent 714,1 millions d'euros d'encours, soit un taux de couverture 94,0% des encours éligibles à la recherche sur les énergies fossiles. Les résultats d'exposition des encours aux énergies fossiles de l'exercice 2024¹ sont les suivants :

¹ Arrêté des inventaires actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel au 31/12/2024 (gestion directe et gestion déléguée)

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	724,5	714,1	17,4 ¹	20,7 ²
Portefeuille Pronoé Prévoyance	4,2	4,2	23,9 ³	30,8 ⁴

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 20,7% du portefeuille global des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Parmi ces émetteurs, seuls 4% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

La part des actifs cotés investis en gestion directe ou en gestion déléguée dans des sociétés exposées aux fossiles fuels reste relativement faible. Cet exercice d'analyse permet aux entités du Groupe prudentiel de prendre conscience de l'effort nécessaire pour déployer une stratégie de sortie pragmatique et ambitieuse.

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers en gestion directe

Pour les valeurs mobilières cotées en gestion directe, représentant 604,3 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 95,9% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles, les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	607,7	604,3	18,6 ⁵	22,7 ⁶
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,2	3,1	29,3 ⁷	39,5 ⁸

Entre 2023 et 2024, les actifs mobiliers en gestion directe affichent une progression de leur exposition aux énergies fossiles aussi bien pour le portefeuille consolidé du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances que pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance. À la clôture de l'exercice 2024, cette exposition atteint 22,7% pour le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et 39,5% pour Pronoé Prévoyance.

➤ Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, représentant 109,8 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 84,5% des encours éligibles à la recherche énergies fossiles, les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours couverts (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	116,9	109,8	10,9 ⁹	9,6 ¹⁰
Portefeuille Pronoé Prévoyance	1	1	6,9 ¹¹	4,1 ¹²

S’agissant des actifs mobiliers en gestion déléguée, une baisse de l’exposition aux énergies fossiles est observée entre 2023 et 2024, tant pour le portefeuille global du Groupe prudentiel que pour celui de Pronoé Prévoyance. À fin 2024, cette exposition s’établit à 9,6% pour le Groupe prudentiel et à 4,1% pour Pronoé Prévoyance.

➤ Focus : Indicateurs des actifs immobiliers en gestion directe

Pour les actifs immobiliers en gestion directe, la part d’exposition aux énergies fossiles est de 0%. En effet, le parc ne contient aucun immeuble abritant des activités en lien direct avec le secteur. La totalité des actifs immobiliers en gestion directe est couverte par cet indicateur.

Perspectives

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont amorcé en 2024 un renforcement de leur politique d’exclusion appliquée à la gestion directe. Une attention particulière a été portée à la clarification du périmètre des exclusions, notamment par la définition plus rigoureuse de la notion d’activité principale. Celle-ci est désormais entendue comme la somme des activités exclues représentant, de manière cumulée, au moins 50 % du chiffre d’affaires de l’entreprise lors du dernier exercice comptable disponible. Cette clarification permet une application plus robuste et traçable des critères d’exclusion. Dans cette logique, les nouveaux investissements directs ont exclu en 2024 toute entreprise figurant dans la *Global Coal Exit List*, renforçant ainsi l’alignement du portefeuille avec les trajectoires de transition bas-carbone.

En 2025, dans le cadre de l’actualisation de notre politique de durabilité, nous avons décidé d’exclure des investissements directs, les émetteurs dont l’activité est liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels dépassant 20% du chiffre d’affaires de leur dernier exercice comptable.

A compter de 2025, plusieurs pistes d’approfondissement sont à l’étude. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudieront la possibilité d’élargir progressivement l’analyse de l’exposition et la politique d’exclusion aux énergies fossiles (charbon et hydrocarbures non conventionnels) à la gestion déléguée des fonds cotés et non cotés. Une réflexion sera amorcée quant à l’introduction de cibles ou de trajectoires mesurables sur cette thématique, sous réserve de la disponibilité et de la fiabilité des données communiquées par les sociétés de gestion partenaires.

¹ Parmi ces actifs, 2,9% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

² Parmi ces actifs, 4% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

³ Parmi ces actifs, 1,0% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁴ Parmi ces actifs, 0,16% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁵ Parmi ces actifs, 3% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁶ Parmi ces actifs, 4,3% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁷ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 10% de leur chiffre d’affaires.

⁸ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d’affaires.

⁹ Parmi ces actifs, 2,63% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

¹⁰ Parmi ces actifs, 2,2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

¹¹ Parmi ces actifs, 1,1% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

¹² Parmi ces actifs, 0,6% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d’affaires.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances accordent une attention particulière aux enjeux climatiques. Elles veillent à ce que l'évaluation de l'empreinte carbone et la définition d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone soient intégrées dans la gestion des actifs mobiliers cotés, qu'ils soient en gestion directe ou en gestion déléguée ainsi qu'aux actifs immobiliers en gestion directe.

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'assurent que les objectifs des émetteurs en matière de réduction de l'empreinte carbone soient alignés avec l'Accord de Paris ou qu'une stratégie visant cet alignement est mise en place.

Concernant les actifs immobiliers en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrivent dans une démarche environnementale visant à suivre et à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021 et à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

Nous avons réalisé un état des lieux climatique de nos actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée et de nos actifs immobiliers en gestion directe. Cette analyse repose, d'une part, sur la mesure des émissions de carbone et le calcul de la trajectoire de température de nos actifs mobiliers en gestion directe et en gestion déléguée et, d'autre part, sur une analyse de la répartition des diagnostics de performance énergétique de nos actifs immobiliers en gestion directe.

Méthodologie et indicateurs

Empreinte carbone

L'analyse de l'impact climatique s'appuie sur des données fournies par Ethifinance, qui se source auprès d'ISS ESG, une agence de notation et fournisseur de données ESG.

Les données ISS servant de base au calcul des indicateurs liés aux émissions, à l'empreinte et aux intensités carbone, incluent les Scopes 1 & 2 ainsi que les émissions amont et aval de Scope 3. Pour le calcul des émissions, les données reportées sont combinées lorsque nécessaire à des données estimées par ISS, granulaires sur les différents postes d'émissions. Les intensités carbone sont par ailleurs directement calculées par ISS.

La formule de calcul utilisée pour les émissions financées est la suivante :

$$\sum_{i=1}^n \left(\text{Émissions de GES}_i \times \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise (ou PIB ou m}^2\text{)}} \right)$$

Les émissions financées représentent les émissions GES, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent, associées aux activités des entités dans lesquelles un portefeuille d'investissement détient des participations ou des financements. Ces émissions sont calculées en fonction de la part détenue par le portefeuille dans chaque émetteur, pondérée par le poids de chaque émetteur au sein du portefeuille.

La formule de calcul utilisée pour l’empreinte carbone est la suivante :

$$\frac{\sum_{i=1}^n \left(\text{Émissions de GES}_i \times \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise (ou PIB ou m}^2\text{)}} \right)}{\text{Valeur totale des investissements}}$$

L'empreinte carbone d'un produit financier désigne la quantité totale de gaz à effet de serre émis en tonnes de CO2 par les émetteurs dans lesquelles un fonds ou un portefeuille d'investissements est investi, rapportée à la valeur totale du fonds (en millions d'euros investis).

La formule de calcul utilisée pour l’intensité carbone est la suivante :

L’indicateur d’intensité carbone mesure l’impact environnemental des activités d’une entreprise en rapportant les émissions de gaz à effet de serre (GES) à son chiffre d’affaires.

$$\sum_{i=1}^n \left(\text{Poids de l'émetteur}_i \times \frac{\text{Émissions de GES}_i}{\text{Chiffre d'affaires (ou PIB)}_i} \right)$$

Dans le cadre de l’analyse des portefeuilles d’investissement, les intensités carbone sont pondérées en fonction du poids de chaque émetteur au sein du portefeuille. Cet indicateur permet de comparer les performances climatiques de différentes entreprises et d’évaluer leur alignement avec des objectifs de décarbonation. En outre, cet indicateur est, par ailleurs, couramment utilisé dans les stratégies ESG et les reportings liés à la transition énergétique.

Température

L’indicateur « **Alignement température** » indique la hausse de température implicite, c’est-à-dire l’écart estimé entre l’impact climatique futur d’une entreprise et les objectifs de limitation du réchauffement climatique mondial.

Par extension, la **température d’un portefeuille** désigne l’alignement des contreparties présentes dans un portefeuille d’investissements sur des trajectoires d’élévation de la température moyenne planétaire à **2100**.

Le concept d’alignement sur des trajectoires de température est une sous partie de l’alignement des activités humaines sur des objectifs climatiques définis dans l’Accord de Paris. L’un de ces objectifs est de maintenir l’augmentation générale de la température planétaire sous les 2°C par rapport à l’ère préindustrielle.

Dans le cadre du reporting, les données sont issues d’ISS ESG et reposent sur les émissions projetées des entreprises d’ici **2030 et 2050** (deux horizons de temps), en les comparant aux trajectoires définies par l’Agence Internationale de l’Energie (IEA).

Résultats

➤ Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Pour l'exercice 2024¹, les résultats sur les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée, représentant un total de 683,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture 90,3% des encours éligibles à la recherche carbone, affichent :

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO2eq)		Empreinte carbone (tCO2eq/M€ AuM ²)		Intensité carbone (tCO2eq/M€ CA)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	695,2	683,5	478 659,6	541 587,1	627,56	736.80	1 307,4	1474,5
Portefeuille Pronoé Prévoyance	4,2	4,1	4 364,93	4 519,3	1 019,25	1 063,8	1950,6	1 664,7

Entre les exercices 2023 et 2024, une diminution de l'intensité carbone du portefeuille de Pronoé Prévoyance est constatée contre une augmentation pour le portefeuille du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
			31/12/2023		31/12/2024	
	31/12/2023	31/12/2024	2030	2050	2030	2050
Portefeuille global Groupe prudentiel	695,2	683,5	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,8°C
Portefeuille Pronoé Prévoyance	4,2	4,1	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,8°C

La température des portefeuilles du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance est en ligne avec les objectifs définis par l'accord de Paris.

¹ Arrêté des inventaires actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel au 31/12/2024.

² Les émissions carbone sont rapportées au total encours analysés pour les émetteurs privés uniquement

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Au sein de la poche des valeurs mobilières cotées en gestion directe, représentant 577,4 millions d’euros d’encours analysés, le taux de couverture des encours éligibles à la recherche des émissions financées et de l’empreinte carbone ressort à 92,3% et le taux de couverture des encours éligibles à la recherche de l’intensité carbone ressort à 93,3%. Les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants:

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO2eq)		Empreinte carbone (tCO2eq/M€ AuM ¹)		Intensité carbone (tCO2eq/M€ CA)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	582,5	577,4	369 967,5	451 867,02	580,5	732,64	1 257,2	1 483,06
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,1	3,1	3 324,9	3 563,9	1 044,8	1 137,12	1 934,5	1 556,15

Entre les exercices 2023 et 2024, nous observons une nette diminution de l’intensité carbone du portefeuille de l’entité Pronoé Prévoyance et une augmentation de l’intensité carbone du portefeuille global du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023		31/12/2024	
			2030	2050	2030	2050
Portefeuille global Groupe prudentiel	582,5	577,4	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,8°C
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,1	3,1	1,5°C	1,8°C	1,5°C	1,7°C

Ces deux portefeuilles affichent des températures alignées aux objectifs fixés par l’Accord de Paris.

¹ Les émissions carbone sont rapportées au total encours analysés pour les émetteurs privés uniquement

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO2eq)		Empreinte carbone (tCO2eq/M€ AuM ¹)		Intensité carbone (tCO2eq/M€ CA)	
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
Portefeuille global Groupe prudentiel	112,7	106,1	108 674,45	89 716,83	866,2	758.91	1 562,9	1427,85
Portefeuille Pronoé Prévoyance	0,9	100,2	1 042,1	925,7	947,15	831.0	2 001,6	2 002,8

Au sein de la poche des valeurs mobilières cotées en gestion déléguée, représentant 106,1 millions d’euros d’encours analysés, le taux de couverture des encours éligibles à la recherche des émissions financées et de l’empreinte carbone ressort à 80.3% et le taux de couverture des encours éligibles à la recherche de l’intensité carbone ressort à 82.5%. Les résultats 31 décembre 2024 sont les suivants :

Entre les exercices 2023 et 2024, nous observons une légère diminution de l’intensité carbone du portefeuille du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et une légère hausse pour le portefeuille de l’entité Pronoé Prévoyance.

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	
			2030	2050	2030	2050
Portefeuille global Groupe prudentiel	112,7	106,1	1,7°C	1,9°C	1,6°C	1,8°C
Portefeuille Pronoé Prévoyance	0,9	100,2	1,76°C	1,94°C	1,8°C	2,0°C

Les températures des deux portefeuilles sont conformes aux objectifs établis par l’Accord de Paris.

En conclusion, ces valeurs, plutôt faibles, offrent aux entités du Groupe la possibilité de poursuivre avec assurance la mise en œuvre de leur stratégie, visant à aligner leurs portefeuilles d’investissement avec les objectifs de l’Accord de Paris.

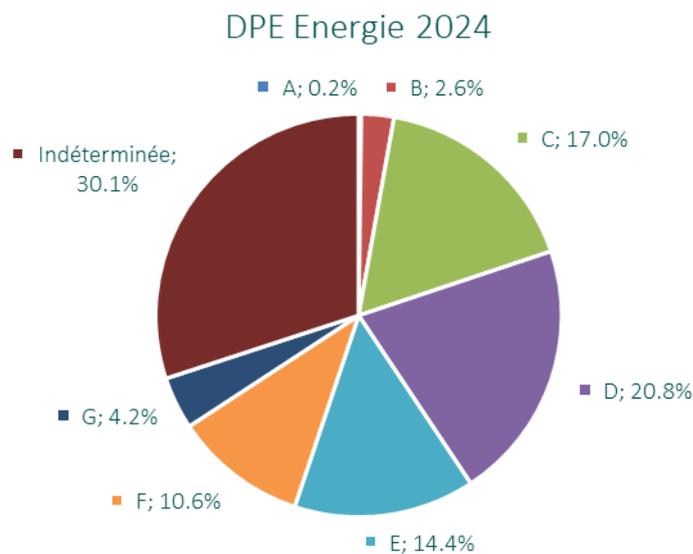
➤ Focus : Actifs immobiliers en gestion directe

La Mutuelle de Poitiers Assurances assure un suivi rigoureux des Déclarations de Performance Énergétique (DPE) de ses actifs immobiliers détenus en direct. Toute entrée de locataire, ainsi que toute transaction immobilière (achat ou vente), donne lieu à un diagnostic de performance énergétique. En cas de vente, un audit énergétique complémentaire est réalisé lorsque le bien présente une étiquette DPE de classe F ou G.

¹ Les émissions carbone sont rapportées au total encours analysés pour les émetteurs privés uniquement

Au 31 décembre 2024, 69,9 % des lots de nos immeubles locatifs et points de vente ont fait l’objet d’une évaluation énergétique, et nous sommes dans une démarche continue d’amélioration du nombre d’évaluation de la performance énergétique à chaque remise en location d’un lot ou à chaque acquisition ou vente.

À cette même date, les catégories F et G représentaient 14,8 % des lots de nos immeubles locatifs et points de vente. Afin de réduire leur impact énergétique, des travaux de rénovation sont engagés, soit à l’échelle de chaque lot, soit de manière globale à l’échelle des immeubles concernés.



Enfin, conformément au décret tertiaire et au projet de loi sur l’accélération des énergies renouvelables, la Mutuelle de Poitiers a développé en 2024 un important parc d’ombrières photovoltaïques permettant d’alimenter à hauteur de 30% la consommation électrique de son siège social.

Perspectives

A date, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances n’ont pas établi une démarche formalisée visant l’alignement de leurs actifs avec l’Accord de Paris. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances mèneront des réflexions quant à la définition d’objectifs quantitatifs à horizon 2030, qui seraient revus tous les cinq ans d’ici à 2050.

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances devront suivre l’évolution de la température des portefeuilles de manière annuelle et de mener des réflexions concernant l’alignement vers la trajectoire 1.5°C à horizon 2030.

Pour les actifs immobiliers en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances poursuivront leur objectif d’amélioration de l’efficacité énergétique des bâtiments à travers l’identification systématique, dès que la situation le permet, des améliorations de performances énergétiques de l’ensemble des actifs immobiliers en gestion directe. Cet objectif permettra aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances de s’aligner sur les orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ainsi que sur les exigences réglementaires qui en découlent. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s’engagent à continuer leur vigilance en matière d’exposition du parc immobilier dans l’extraction, le stockage et le transport de combustibles fossiles.

Concernant la gestion déléguée des fonds cotés et non cotés, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour objectif à partir de 2025 d'inciter les sociétés de gestion partenaires à un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris dans leur démarche d'engagement.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Bien que les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances témoignent d'un engagement sincère en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, comme en atteste notamment leur investissement dans un parc forestier, elles n'ont pas encore défini de stratégie formelle visant à aligner leurs actions avec les grands enjeux liés à la biodiversité.

Néanmoins, une approche progressive et structurée est déjà en place, avec des actions différenciées selon les classes d'actifs :

- Actifs mobiliers cotés en gestion directe : un dispositif de suivi des controverses ESG a été mis en œuvre, permettant de repérer les entreprises ayant un impact avéré négatif sur la biodiversité.
- Actifs immobiliers en gestion directe : une démarche d'économie circulaire a été intégrée aux projets de rénovation, en partenariat avec un prestataire spécialisé. Elle repose sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux utilisés sur les chantiers. Par ailleurs, une sensibilisation continue des parties prenantes est assurée à travers des formations dédiées à ces enjeux. Dans une logique de réduction de l'empreinte environnementale, la Mutuelle de Poitiers a également mis en place un système de récupération des eaux de pluie dans ses locaux, afin de limiter sa consommation d'eau potable et l'impact écologique de ses activités courantes.
- Actif forestier : la gestion du patrimoine boisé appartenant à la Mutuelle de Poitiers est certifiée PEFC, (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) garantissant une gestion durable des forêts et une préservation active de la biodiversité sur ce périmètre, qui comprend notamment les terrains attenants au siège social.

Méthodologie et indicateurs

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont réalisé une analyse de l'exposition de leurs actifs financiers aux risques liés à la biodiversité. Cette démarche, conduite avec l'appui du cabinet Ethifinance, vise à évaluer de manière rigoureuse les impacts et les dépendances à la biodiversité des entreprises détenues en portefeuille, en s'appuyant sur des données de référence internationales.

L'approche méthodologique mobilise les données de la plateforme **ENCORE**, développée par la *Natural Capital Finance Alliance* en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC).

Cette plateforme :

- Identifie, pour chaque processus de production :
 - Le niveau d'impact sur 13 actifs du capital naturel ;
 - Le niveau de dépendance à 25 services écosystémiques ;
- Attribue à chacun un score de 0 à 5.
 - Les actifs du capital naturel sont les éléments de la nature nécessaires à la fourniture de biens et services écosystémiques : eau, sol, climat, etc.

Exemples d'impacts sur la biodiversité : pollution des sols ou de l'eau, déforestation, surexploitation des ressources naturelles, émissions de GES...

Exemples de services écosystémiques : approvisionnement en eau et matières premières, régulation du climat, pollinisation, qualité de l'air, fertilité des sols, etc.

Afin de refléter l'impact absolu des entreprises, EthiFinance a mis en œuvre un travail de mise en correspondance des processus de production avec des codes NACE niveau 2.

Une pondération en fonction du chiffre d'affaires a été appliquée : chaque entreprise se voit attribuer un coefficient de 1 à 20 en fonction de son poids relatif dans son secteur, traduisant l'hypothèse selon laquelle une entreprise de taille plus importante exerce une pression plus forte sur les écosystèmes, toutes choses égales par ailleurs.

Le score d'impact final est donc calculé en multipliant le niveau d'impact du processus de production par le coefficient de chiffre d'affaires, permettant d'obtenir un score agrégé sur 100 pour chacun des 13 actifs du capital naturel.

En ce qui concerne les dépendances aux services écosystémiques, le score sur 100 reflète directement le niveau de dépendance identifié (non pondéré par le chiffre d'affaires), mais il peut, à la demande, être ajusté en fonction de la part d'encours détenue dans le portefeuille afin de mieux refléter le niveau de risque encouru par l'investisseur.

Cependant, ces indicateurs présentent certaines limites :

- Ils comprennent un biais sectoriel important, atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur, ce qui permet d'éviter de pénaliser certains secteurs.
- Les initiatives, actions et démarches d'atténuation d'une entreprise ne sont pas prises en compte.
- Les interdépendances des secteurs ne sont pas prises en compte. Il s'agit d'un des prochains développements méthodologiques envisagés.

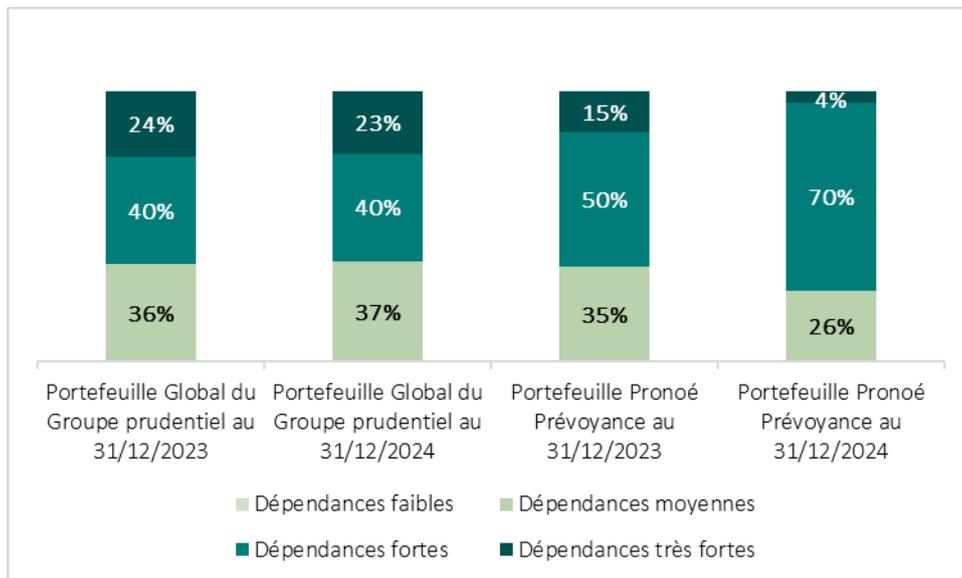
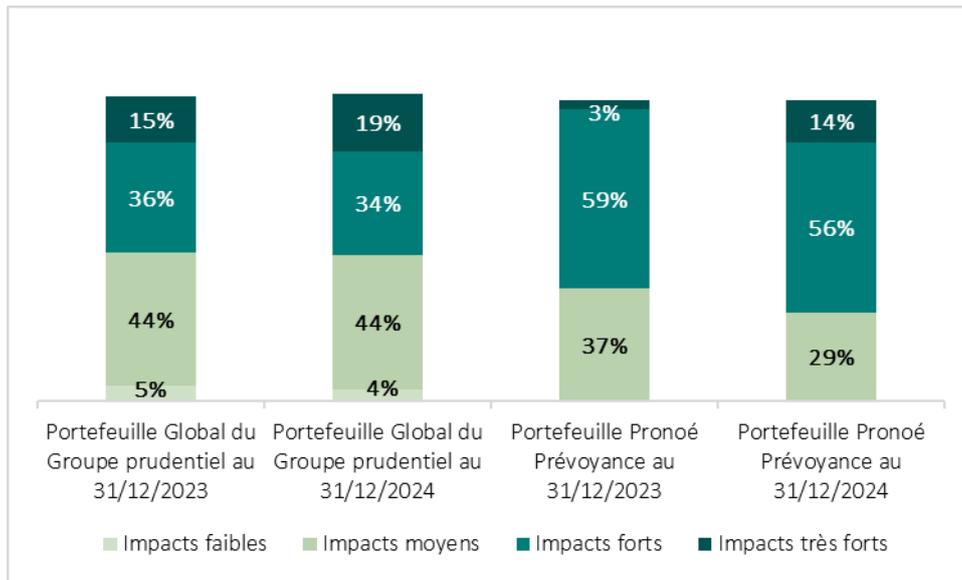
En complément de l'analyse menée avec EthiFinance, les entités du Groupe ont également intégré pour l'exercice 2024 les données produites par ISS ESG, et notamment l'indicateur MSA (Mean Species Abundance). Le MSA mesure l'intégrité de la biodiversité d'un écosystème donné, en comparant l'abondance moyenne des espèces à celle d'un écosystème de référence non perturbé. Cet indicateur est exprimé en MSA.km² et permet d'appréhender la perte de biodiversité générée par les activités commerciales et les chaînes d'approvisionnement des entreprises, en tenant compte de la surface affectée. L'empreinte ainsi calculée permet une lecture consolidée de la pression exercée sur les écosystèmes naturels.

Résultats

➤ Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

À fin 2024, les résultats sur les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée, représentant un total de 537,2 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 70,7% des encours éligibles à la recherche biodiversité (contre 515,4 millions d'euros d'encours analysés en 2023), affichent¹ :

¹ dont 2,7 M€ en 2023 et de 2,4 M€ en 2024 pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance



À l’exception d’une légère diminution de la part d’encours ayant une dépendance forte ou très forte sur la biodiversité au niveau du portefeuille global du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par rapport à la clôture de l’exercice 2023, nous constatons une augmentation des parts d’encours ayant une dépendance ou un impact fort ou très fort sur la biodiversité.

Les portefeuilles du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs de capital naturel que sont l’utilisation de l’eau, les émissions de GES et l’utilisation des écosystèmes terrestres, entre autres.

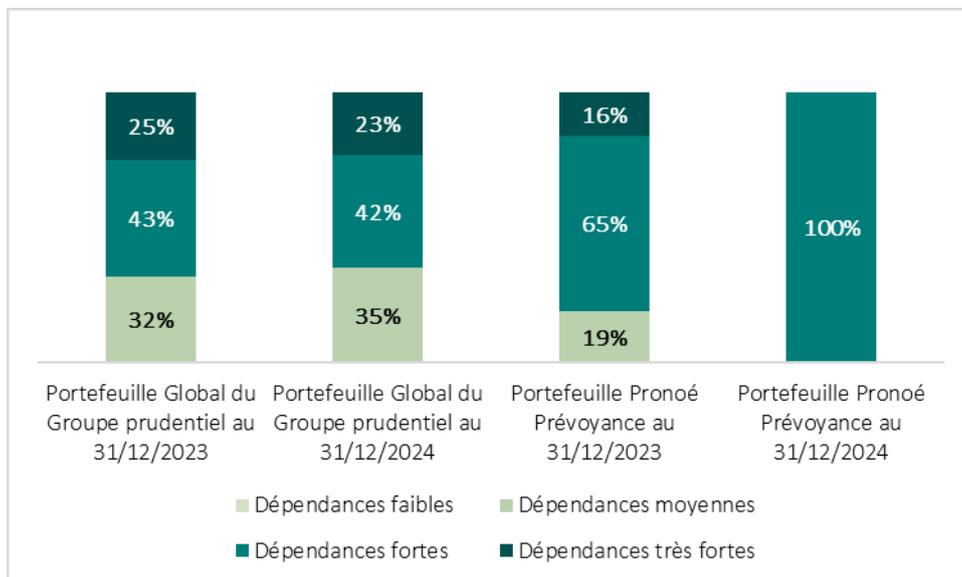
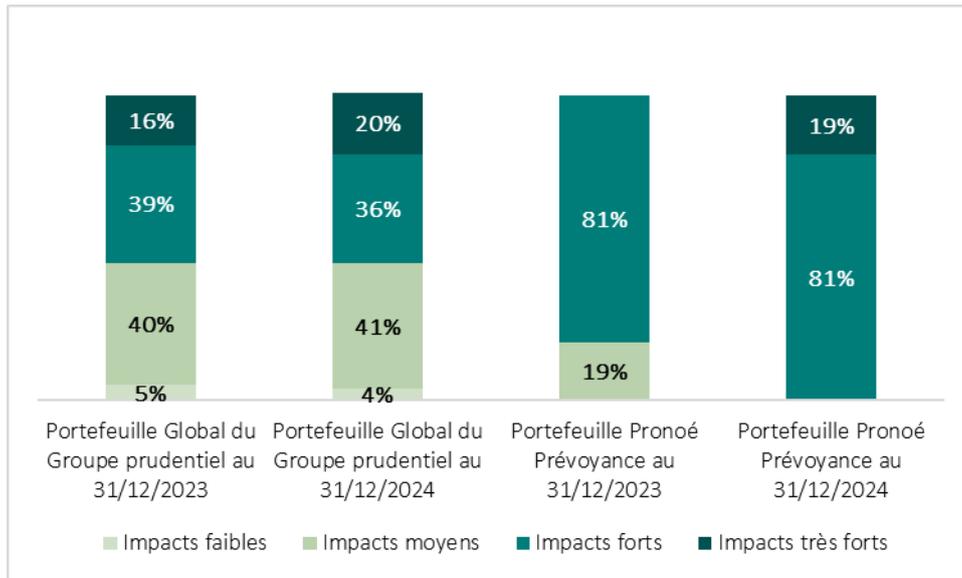
Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances affichent une empreinte biodiversité équivalente à 23 651 MSA.km2. Cela signifie que les investissements réalisés ont contribué en moyenne pondérée à l’artificialisation de 23 651 km2 d’espaces naturels non perturbés. L’entreprise affiche par ailleurs une intensité biodiversité pondérée de 0,29 MSA.km2 / m€ de valeur d’entreprise.

Concernant le portefeuille Pronoé Prévoyance, son empreinte biodiversité est de 40 503 MSA.km2. Les investissements réalisés ont ainsi contribué à l’artificialisation de 40 503 km2 d’espaces naturels non

perturbés. L'intensité biodiversité pondérée du portefeuille est quant à elle de 0,31 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Pour les valeurs mobilières cotées en gestion directe, représentant un total de 444,0 millions d'euros d'encours analysés pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ¹, soit un taux de couverture de 70,5% des encours éligibles à la recherche biodiversité, les résultats au 31 décembre 2024 (sont les suivants :



À l'exception d'une légère diminution de la part d'encours ayant une dépendance forte ou très forte sur la biodiversité au niveau du portefeuille en direct du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par

¹ dont 1,9 M€ en 2023 et 1,5 M€ en 2024 pour le portefeuille Pronoé Prévoyance

rapport à la clôture de l'exercice 2023, nous constatons une augmentation des parts d'encours ayant une dépendance ou un impact fort ou très fort sur la biodiversité sur les deux portefeuilles analysés.

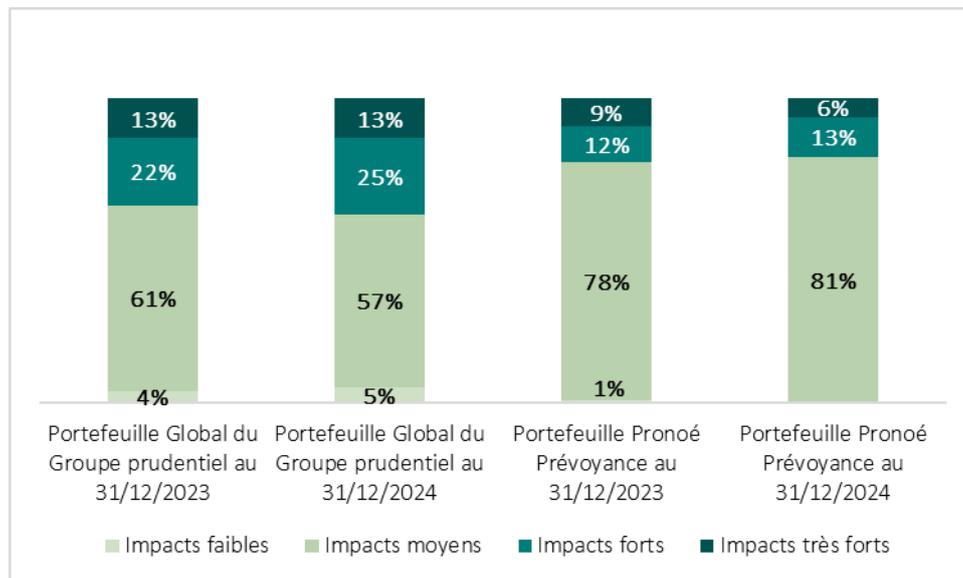
Les portefeuilles du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs de capital naturel que sont l'utilisation de l'eau, les émissions de GES et l'utilisation des écosystèmes terrestres, entre autres.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances affichent une empreinte biodiversité de 25 396 MSA.km², liée à leurs actifs en gestion directe. Cela signifie que les investissements réalisés ont contribué à l'artificialisation de 25 396 km² d'espaces naturels non perturbés. L'entreprise affiche par ailleurs une intensité biodiversité pondérée de 0,22 MSA.km² / m€ de valeur d'entreprise.

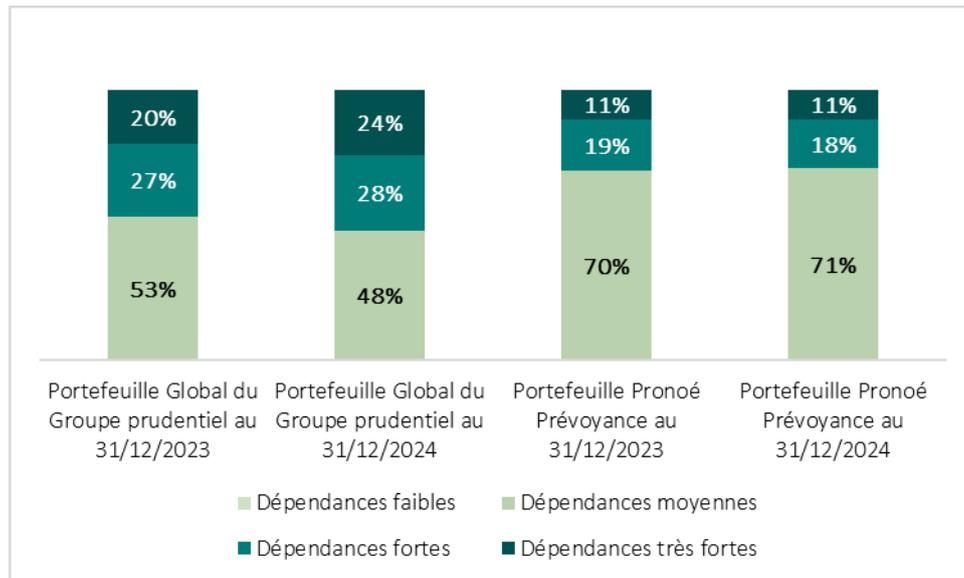
S'agissant du portefeuille Pronoé Prévoyance, l'empreinte biodiversité atteint 58 489 MSA.km² sur les seuls actifs en gestion directe. Cela signifie que les investissements associés pourraient contribuer à l'artificialisation de cette surface d'espaces naturels. L'intensité biodiversité pondérée du portefeuille est de 0,40 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Pour les valeurs mobilières cotées en gestion déléguée, représentant un total de 93,2 millions d'euros d'encours analysés pour les entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ¹ en 2024, soit un taux de couverture de 71,7% des encours éligibles à la recherche biodiversité, les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants :



¹ dont 0,9 M€ en 2023 et 0,8 M€ en 2024 pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance



Au niveau du portefeuille global du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, la part des encours en gestion déléguée présentant un impact fort ou très fort ainsi qu’une dépendance forte ou très forte vis-à-vis du capital naturel a augmenté par rapport à la clôture de l’exercice 2023. En revanche, pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance, cette même part des encours en gestion déléguée a enregistré une diminution sur la même période.

Les portefeuilles du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance exercent notamment des pressions sur les actifs du capital naturel que sont l’utilisation de l’eau, les émissions de GES et l’utilisation des écosystèmes terrestres, entre autres.

Pour la gestion déléguée, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances présentent une empreinte biodiversité de 15 342 MSA.km². Cela correspond à la surface d’espaces naturels non perturbés susceptible d’avoir été artificialisée en lien avec ses investissements. L’intensité biodiversité pondérée associée s’élève à 0,63 MSA.km² par million d’euros de valeur d’entreprise.

Concernant le portefeuille Pronoé Prévoyance, toujours sur la gestion déléguée, l’empreinte biodiversité est estimée à 5 518 MSA.km². Cela reflète l’impact potentiel des investissements sur l’artificialisation des milieux naturels. L’intensité biodiversité pondérée est quant à elle de 0,15 MSA.km² par million d’euros de valeur d’entreprise.

En conclusion, cette étude d’impacts et de dépendances à la biodiversité du portefeuille d’actifs cotés permet aux entités du Groupe d’avoir un état des lieux robuste afin de poursuivre avec confiance la mise en œuvre de leur stratégie visant à aligner leurs portefeuilles les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Perspectives

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforce progressivement l’intégration des enjeux liés à la biodiversité dans sa stratégie de gestion d’actifs, en distinguant les approches selon les typologies d’actifs et les modalités de gestion.

Dès 2025, le Groupe prévoit d’amorcer une réflexion structurée autour de la formalisation d’une démarche biodiversité cohérente à l’échelle de ses activités. Cette réflexion s’accompagnera de la mise en place d’indicateurs dédiés au suivi et à l’évaluation des impacts biodiversité pour les actifs cotés en gestion directe à l’aide des données extra-financières de ses prestataires de données. Une étude des initiatives de place en matière de biodiversité viendra enrichir cette démarche, en apportant un éclairage sur les pratiques les plus

pertinentes et opérationnelles.

En ce qui concerne les actifs mobiliers confiés à des sociétés de gestion externes, une dynamique sera amorcée pour approfondir l'intégration des critères biodiversité dans les processus d'allocation et de sélection des fonds. Cette démarche passera par une formalisation des exigences à intégrer en phase de préinvestissement, permettant de mieux interroger les pratiques des sociétés de gestion sur ces enjeux. Un dialogue sera initié avec nos partenaires dans le cadre des mandats de gestion afin d'envisager la fixation d'une cible chiffrée ou d'un indicateur de réduction de l'empreinte biodiversité permettant d'ancrer cet enjeu dans les politiques d'investissement déléguées.

En matière de gestion immobilière, plusieurs leviers seront activés dès 2025 pour faire progresser les pratiques vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. Des réflexions seront menées sur la mise en place d'une démarche de gestion écologique du parc immobilier en intégrant notamment des annexes environnementales dans les nouveaux contrats passés avec les principales parties prenantes. Ces documents permettront de formaliser des engagements précis, notamment concernant l'usage de produits phytosanitaires ou de maintenance potentiellement toxiques.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Le système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègre le risque de durabilité dans sa comitologie des risques ainsi que par le biais de la politique de Gestion des Risques et de ses sous-politiques (Politique d'investissement et d'allocation d'actifs, Politique de provisionnement, Politique de souscription).

Conformément aux attendus de la directive CSRD et aux European Sustainability Reporting Standard (ESRS), des travaux ont été menés afin de réaliser la matrice de double matérialité permettant d'identifier les principaux Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels des entités du Groupe consolidé qui ont fait l'objet d'une cotation matérielle ou financière. La cotation des IROs a été réalisée en lien avec la Direction Financière et des Risques. Une évaluation et un suivi de l'ensemble des IROs sera conduit chaque année par l'ensemble des directions, sous le pilotage du Directeur de l'indemnisation et de la RSE.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une approche structurée visant à intégrer les risques ESG dans leur politique d'investissement et d'allocation d'actifs. Cette intégration repose sur plusieurs leviers complémentaires. Une politique d'exclusion permet de réduire l'exposition à certaines activités ou secteurs considérés comme incompatibles avec les engagements du Groupe, notamment en lien avec les enjeux de transition énergétique ou les risques liés aux énergies fossiles. En complément, le recours à des outils de notation externes permet d'évaluer le profil ESG global des émetteurs, tout en identifiant d'éventuelles controverses susceptibles d'entraîner un risque réputationnel.

Les décisions d'investissement intègrent également une analyse des critères ESG à travers des fiches d'opérations, élaborées en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ces fiches permettent d'apprécier la matérialité des risques de durabilité associés à chaque opération envisagée. Cette démarche est renforcée par le déploiement de sa démarche d'engagement, qui vise à inciter les émetteurs à faire évoluer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour soutenir cette approche, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'appuient sur plusieurs prestataires spécialisés dans l'accès aux données financières et extra-financières. En 2024, les entités utilisent notamment les données fournies par Bloomberg, Sustainalytics (pour les notations ESG publiques), Six Telekurs, ainsi que les conseils du Groupe Ethifinance en matière d'investissement responsable.

Enfin, dans le cadre de l'état réglementaire S.06.04 transmis à l'ACPR au 31 décembre 2024, nous présentons deux indicateurs relatifs aux risques associés au changement climatique, définis comme suit :

- **Part en valeur de réalisation de nos biens immobiliers exposés au risque physique**

À l'issue d'une analyse réalisée à l'aide du logiciel Batadapt, sont considérés comme exposés au risque physique les biens localisés dans des zones fortement touchées par les aléas climatiques. Au 31 décembre 2024, cette part s'établit à 20.43 %, contre 20.91 % à fin 2023.

- **Part en valeur de réalisation de nos titres financiers exposés au risque de transition**

Sont considérés comme exposés au risque de transition les actifs financiers dont les codes NACE relèvent de secteurs fortement impactés par les enjeux de transition climatique. Au 31 décembre 2024, cette part atteint 8.05 %, en légère hausse par rapport à 7.51 % à fin 2023.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Méthodologie et indicateurs

Conformément à l'article 2 paragraphe III – 1, point c du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, les acteurs financiers mentionnés à l'article 1 doivent publier la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Les fonds classifiés article 8 au sens de la SFDR sont des fonds qui promeuvent des caractéristiques ESG ou qui poursuivent partiellement un objectif en matière de durabilité au sens du paragraphe 17¹ de l'article 2 de la SFDR. Les fonds classifiés Article 9 au sens de la SFDR sont des fonds qui ont pour objectif l'investissement durable au sens du paragraphe 17 de l'article 2 sur la totalité des actifs sous gestion à l'exception du cash et des dérivés de couverture.

Résultats

Pour la Mutuelle de Poitiers, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 72,9% du total des fonds (pour plus de détail : cf. 1.2 Analyse de la structure des actifs de la Mutuelle de Poitiers).

Concernant Pronoé Prévoyance, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 100% du total des fonds.

¹ «Investissement durable»: un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saine, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Liste des fonds Articles 8 et 9 de Pronoé Prévoyance

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 8	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C
	EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR
Article 9	LFGRANDPARIS	LF GRAND PARIS PATRIMOINE

Liste des fonds Articles 8 et 9 de Mutuelle de Poitiers Assurances

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 6	TECHNOCOM3	TECHNOCOM 3 FPCI
	PCI	POITOU CHARENTE INNOVATION
	PCE	POITOU CHARENTE EXPANSION
	OLIFS	ICAWOOD MIDCAP OLIFS
	OLIFRA	ICAWOOD MIDCAP OLIFRA
	LU2093162696	ICAMAX FUND CLASS B
	ICAWOOD MID	ICAWOOD MIDCAP SHARES
	GALIA IV	GALIA IV FPCI
	FR0013466661	ACTO MEZZ IV PART B FPCI
	FR0013466653	ACTO MEZZ IV PART A FPCI
	FR0013434446	CIC MEZZANINE 5 SLP
	FR0013382827	EXTENDAM HOTEL EUROPE A FPCI
	FR0013331667	IXO 4 PART A FPCI
	FR0013323953	NACI 1 PART A FPCI
	FR0013317153	LF REAL ESTATE VALUE ADDED
	FR0013298957	LA FRANCAISE RDT GBL 2025 ID
	FR0013293651	VALUE TRAIL SHARE A FPS
	FR0013282779	CM-CIC EUROPEAN LARGE CAP SENI
	FR0013253572	TRUFFLE FINA. INNOV. FUND FPCI
	FR0013216264	ACTOMEZZ III PART B
	FR0013215118	SWEN INFRA MULTI-SELEC 3 FPS
	FR0013209251	PRIDE CP 2016-2 TV17 2030 FCT
	FR0013192648	CIC DEBT FUND 2 FCT
	FR0013188349	CIC MEZZANINE 4 FPCI
	FR0013142643	ZENCAP CREDIT ETI II FPS
	FR0013101474	EUROCREANCES 2016 FCT
	FR0012383693	TERRITOIRES INNOVANTS FPCI
	FR0012302958	ICAMAP INVESTORS FPS
	FR0012074243	ACTO MEZZANINE II PART B2 FPCI
	FR0011855642	SWEN PE SELECT EUROPA 4 FPCI
	FR0011743327	OPPCI UGC
	FR0011628239	IXO 3 PART A FPCI
	FR0011533728	GALIA III PART A FPCI
	FR0011042811	LAZARD INVEST MICROCAPS FCP
	FR0010680256	GALIA II PART A FPCI
	FR0010417766	FONDINVEST VII FCPR
	FR0010375675	QUARTILIUM III PART B FPCI
	FR0010375659	QUARTILIUM III PART A FPCI
	EFFI III	EFFI INVEST III
	EFFI	EFFI INVEST II
	CUBE2	CUBE II B-2 STAR SHARES
CUBE 2 B1	CUBE II B-1 SHARES	
CUBE	CUBE B-1 SHARES	
ASTORYA 2	ASTORYA 2	

	ASTORYA	ASTORYA A	
	TROCADERO3P	TROCADERO CROISSANCE 3 PART P	
	TROCADERO3A	TROCADERO CROISSANCE 3 PART A	
	TROCADERO	TROCADERO CROISSANCE FPCI	
	LU2797544843	EURAZEO PRIVATE DEBT VII A2LP	
	LU2638382031	TIKEHAU TDL VI CLASS A1BIS	
	LU2492492975	BNP P. EUROPEAN DEBT FUND 3	
	LU2178692930	TIKEHAU DIRECT LENDING V A4BIS	
	LU1694789378	DNCA INVEST ALPHA BONDS I	
	LU1637321065	TIKEHAU IV SIF CLASS A2LP	
	LU1585265819	TIKEHAU FUND SHORT DURATION I	
	LU1163952150	TIKEHAU DIRECT LENDING III SIF	
	IXO 5	IXO 5 PART A1 FPCI	
	FR001400R5E5	AQUITI VENTURE AMORCAGE I FPCI	
	FR001400OSG9	LAZARD GLOBAL BOND OPP	
	FR001400IA04	TRAIL SLAM PART A SLP	
	FR001400HE19	SWEN TERRITOIRES INN. 4 A FPCI	
	FR001400GSI1	EURAZEO SECONDARY FUND V A SLP	
	FR001400GNS1	ACTO V PART B2 SLP	
	FR001400EAM6	CIC MEZZ 6 PART A1 SLP	
	FR001400DU39	SWEN MEZZ FLEX 3 PART A FPCI	
	FR001400D4I5	EXTENDAM HOT. EUR. REG. A FPCI	
	FR001400CC65	LAZARD CREDIT 2027 EC H EUR	
	FR001400BU72	R-CO TARGET 2028 IG	
	FR0014006IF3	CIC DEBT FUND 4 FCT	
	FR0014005FN5	FONDS OR FRANCE FPS	
	FR0014005FM7	FONDS DE FONDS OR FRANCE FPS	
Article 8	FR00140017G2	SWEN PE SELECT EUROPA 6 FPS	
	FR0013525185	REBOND TRICOLERE	
	FR0013516416	SWEN INFRA MULTI-SELECT 4 A	
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HY	
	FR0013472743	GASPAL OBLIG 1-4 F	
	FR0013464153	LAZARD SUSTAINABLE CR 2025 EDH	
	FR0013439163	LA FRANCAISE GLOBAL FLOATING	
	FR0013219490	TRECENTO ROBOTIQUE I EUR E	
	FR0013215944	FEDERAL ETHI PATRIMOINE	
	FR0013043841	LAZARD CAPITAL FI SRI PART PVD	
	FR0012901049	TIKEHAU SENIOR LOAN II FCT	
	FR0011475029	OPTIMUM ACTIONS CANADA PART R	
	FR0011363746	HABITAT ET HUMANISME FCP	
	FR0011319664	TRECENTO SANTE ISR R FCP 4	
	FR0011291657	LAZARD EU. SH. TE.	
	FR0010970251	FLEXIBLE ANNUEL 3DEC	
	FR0010807123	R-CO CONV CRED EURO	
	FR0010679902	LAZARD SMALL CAPS FR R FCP	
	FR0010602540	GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES	
	FR0010597138	LAZARD EURO CORP HI.YI.PD FCP	
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C	
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD	
	FR0000294613	LAZARD ALPHA EUROPE A	
	EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)	
	CUBE3B1+	CUBE INFRA FUND III B-1+ SHARE	
	CUBE3B1	CUBE III B-1 SHARES	
	ANDERA5	ANDERA MIDCAP 5 PART A1 SLP	
	Article 9	LU2779851364	SWEN IFT 3 PART A3
		LU2252506345	TIKEHAU IMPACT LENDING C2
		FR001400P1B2	SWEN PE SELECT EUROPA 7 A FPS
		FR001400GQ32	EIFFEL ETF III A3 SLP
		FR001400BVQ9	LAZARD GL. GREEN BD OPPORT EC
		FR0014009H20	EIFFEL IMPACT DEBT II C

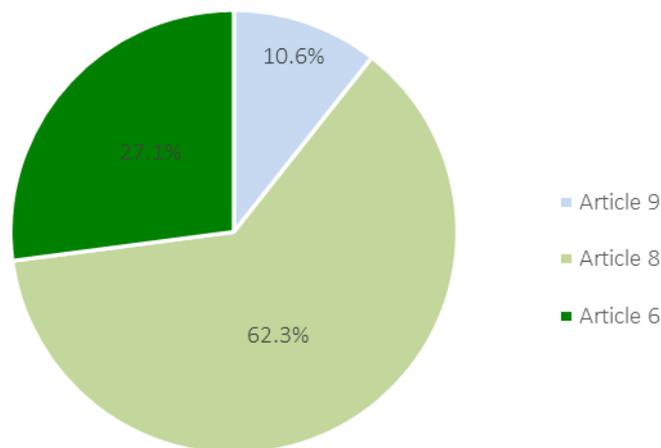
	FR0014008N15	ZENCAP EUR SUST TRANSIT II FPS
	FR0014005ZW4	SWEN IFT 2 A1 SHARES
	FR0014004F68	BLUE OCEAN PART A FPS
	FR0013459534	IMPACT CROISSANCE IV FPS
	FR0013425485	SWEN IMPACT FUND FOR TRANSITIO
	EPARGNEFONC	EPARGNE FONCIERE

Perspectives

À partir de 2025, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforceront leur approche de durabilité en ciblant que 100% des nouveaux investissements en fonds soient classifiés en Article 8 ou article 9 selon le règlement SFDR.

Le graphique ci-après représente la répartition des fonds d'actifs cotés et non cotés selon la classification SFDR des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2024.

Répartition selon la classification SFDR des fonds en délégation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2024 (en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2024, les investissements des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dans les fonds d'actifs cotés et non cotés se répartissent à hauteur de 62,3 % dans des fonds classés Article 8 et 10,7% dans des fonds Article 9, conformément à la réglementation SFDR.

Par rapport à 2023, la progression est notable :

- La part des fonds Article 9 a augmenté de 6,6 % à 10,7% et la part des fonds Article 8 est passée de 60,3% à 62,3% ;
- La part des fonds Article 6 a diminué, passant de 33,1% à 27%, traduisant une réorientation des investissements vers des supports mieux alignés avec les enjeux ESG.

Cette évolution illustre concrètement les résultats positifs de la démarche d'amélioration continue engagée par le Groupe en matière d'investissement responsable

En ce qui concerne la répartition selon la classification SFDR des fonds de Pronoé Prévoyance au 31/12/2024 (en valeur de réalisation), 100% des fonds de Pronoé Prévoyance sont classifiés Article 8 ou Article 9 du règlement SFDR.

Depuis 2022, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont fait le choix stratégique d’orienter leurs nouveaux investissements en priorité vers des fonds d’actifs cotés et non cotés répondant aux classifications Article 8 et Article 9 du règlement SFDR. Cette orientation traduit une volonté affirmée de soutenir des produits financiers intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une attention particulière est également portée aux fonds bénéficiant de labels reconnus pour leur engagement en matière de durabilité, comme le label ISR en France.

En 2024, cette politique a franchi une nouvelle étape avec l’introduction d’une définition formalisée des thématiques et des labels qui servent désormais de repères clairs dans le processus de sélection des fonds, en cohérence avec les valeurs mutualistes du Groupe.

Dans une logique d’amélioration continue, notamment dans la gestion déléguée, le Groupe a renforcé son engagement en matière de durabilité : 100 % des nouveaux investissements en fonds d’actifs cotés et non cotés sont désormais orientés vers des véhicules classés Article 8 ou 9 du règlement SFDR.

Pour accompagner cette dynamique, des objectifs chiffrés à moyen terme ont été fixés pour l’évolution du stock d’actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances :

- Fonds non cotés : une progression du stock en Article 8 et 9 de 57.8% en 2024 à 70% d’ici cinq ans.
- Fonds cotés : une progression du stock en Article 8 et 9 de 90.6% en 2024 à 100 % d’ici cinq ans.

Enfin, le processus de sélection des fonds sera encore renforcé par l’intégration systématique de critères thématiques et de labels rigoureusement alignés sur les engagements et les valeurs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances reconnaissent l'importance d'intégrer les critères ESG tout au long de la chaîne de valeur des investissements. Ce positionnement s'accompagne d'une approche de déploiement progressive et pragmatique, priorisant l'engagement envers la transparence et la responsabilité à l'égard de leurs parties prenantes. Les évaluations initiales réalisées sur les exercices 2023 et 2024 témoignent d'une position favorable du groupe et de ses entités par rapport à leurs pairs, mais le Groupe prudentiel et ses entités restent conscients de l'importance de consolider leurs pratiques pour être en phase avec les meilleures normes du secteur.

Ces performances encourageantes confortent les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à poursuivre leurs efforts d'amélioration continue. Les résultats des analyses volontaires menées sur ces deux derniers exercices révèlent que les ajustements requis pour atteindre les meilleures pratiques sont relativement modérés et à la portée des équipes d'investissement.

En conclusion, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrivent fermement dans une dynamique d'évolution positive. Conscients de l'importance des enjeux ESG et de l'expertise en finance durable construite ces dernières années, le Groupe prudentiel et ses entités s'engagent avec confiance dans le renforcement des engagements ESG afin d'aligner leurs pratiques sur les meilleurs standards du secteur.

Disclaimer : *Données fournies par Ethifinance et/ou ISS ESG - Tous les droits de propriété sur les données Ethifinance et/ou ISS appartiennent à Ethifinance et/ou Institutionnal Shareholder Services Germany AG et/ou, s'il y a lieu, leurs tiers licenseurs. Les données ont été préparées, sélectionnées, coordonnées et arrangées après des dépenses substantielles, en temps et investissements et constituent une importante propriété de Ethifinance et/ou Institutionnal Shareholder Services Germany AG et/ou, s'il y a lieu, leurs tiers licenseurs. Les données sont fournies sans aucune garantie, implicite ou explicite, et Ethifinance et/ou Institutionnal Shareholder Services Germany AG et/ou, s'il y a lieu, leurs tiers licenseurs n'ont aucune responsabilité dans les données.*